

VILLE DU PORTEL**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt quatre, le quatre avril, à dix huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BARBARIN Olivier, Maire, à la suite de la convocation en date du vingt huit mars dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : M. LIEVENS Mathieu, Mme DEWALLE Laurence, M. LEPRETRE Maxime, Mme CAZIER Suzanne, M. COPPIN Pierre, Mme BOURGAIN Geneviève, M. DUVAL Jean-Yves, Mme LENGAGNE Stéphanie, M. DOUCHET André, M. POTIER Joël, M. LEDEZ Jean-Pierre, M. LELIEVRE Michel, M. VINCENT Jean-Louis, M. CHASSOT Christian, Mme GRIGNON Christine, Mme CROMMAR Laure, Mme LEMAIRE Nathalie, Mme SUSAN-BOURGAIN Christèle, Mme MAUROUARD Valérie, Mme REBAH Juliette, Mme ROUTIER-WADOUX Emmanuelle, M MARIETTE Patrick, M. FEUTRY Laurent, M. AUZOU Jean-Paul, Mme MONTEIRO Marie Evelyne, M. GIN William.

Etaient excusés : M. ISIDORE Philippe qui avait donné pouvoir à M. LIEVENS Mathieu, Mme DESCAMPS-LEMAGNEN Elodie qui avait donné pouvoir à M. FEUTRY Laurent.

M. Jean-Louis VINCENT est élu secrétaire de séance.

N°2024-22 Objet : Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 20 février 2024

L'ordre du jour était accompagné du projet du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 20 février 2024.

- Ayant pris connaissance de ce procès-verbal,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

sur proposition de Monsieur le Maire,

approuve le procès-verbal de la séance du 20 février 2024,

à l'unanimité des membres présents et représentés.

Résultat des votes : Contre : /
Abstention(s) : /
Pour : 29

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait certifié conforme au registre



Olivier BARBARIN
Maire du Portel
Conseiller Départemental

Accusé de réception en préfecture
062-216206672-20240404-2024-22-DE
Date de télétransmission : 09/04/2024
Date de réception préfecture : 09/04/2024

VILLE DU PORTEL**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt quatre, le quatre avril, à dix huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BARBARIN Olivier, Maire, à la suite de la convocation en date du vingt huit mars dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : M. LIEVENS Mathieu, Mme DEWALLE Laurence, M. LEPRETRE Maxime, Mme CAZIER Suzanne, M. COPPIN Pierre, Mme BOURGAIN Geneviève, M. DUVAL Jean-Yves, Mme LENGAGNE Stéphanie, M. DOUCHET André, M. POTIER Joël, M. LEDEZ Jean-Pierre, M. LELIEVRE Michel, M. VINCENT Jean-Louis, M. CHASSOT Christian, Mme GRIGNON Christine, Mme CROMMAR Laure, Mme LEMAIRE Nathalie, Mme SUSAN-BOURGAIN Christèle, Mme MAUROUARD Valérie, Mme REBAH Juliette, Mme ROUTIER-WADOUX Emmanuelle, M MARIETTE Patrick, M. FEUTRY Laurent, M. AUZOU Jean-Paul, Mme MONTEIRO Marie Evelyne, M. GIN William.

Étaient excusés : M. ISIDORE Philippe qui avait donné pouvoir à M. LIEVENS Mathieu, Mme DESCAMPS-LEMAGNEN Elodie qui avait donné pouvoir à M. FEUTRY Laurent.

M. Jean-Louis VINCENT est élu secrétaire de séance.

N°2024-23 Objet : Modalités de vote des délibérations relatives aux nominations et représentations par le Conseil Municipal.

L'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit un vote à bulletin secret lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une représentation.

La loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, et notamment son article 142, complète cet article L 2121-21 comme suit : « *Le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin* »

Aussi, dans un souci de simplification,

En application de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, invité à délibérer,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

DECIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- De ne pas procéder au scrutin secret pour les désignations du Conseil Municipal **de ce jour**, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément le contraire.

Résultat des votes : Contre : /
Abstention(s) : /
Pour : 29

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait certifié conforme au registre

Olivier BARBARIN
Maire du Portel
Conseiller Départemental



Accusé de réception en préfecture
062-216206672-20240404-2024-23-DE
Date de télétransmission : 09/04/2024
Date de réception préfecture : 09/04/2024

VILLE DU PORTEL**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt quatre, le quatre avril, à dix huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BARBARIN Olivier, Maire, à la suite de la convocation en date du vingt huit mars dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : M. LIEVENS Mathieu, Mme DEWALLE Laurence, M. LEPRETRE Maxime, Mme CAZIER Suzanne, M. COPPIN Pierre, Mme BOURGAIN Geneviève, M. DUVAL Jean-Yves, Mme LENGAGNE Stéphanie, M. DOUCHET André, M. POTIER Joël, M. LEDEZ Jean-Pierre, M. LELIEVRE Michel, M. VINCENT Jean-Louis, M. CHASSOT Christian, Mme GRIGNON Christine, Mme CROMMAR Laure, Mme LEMAIRE Nathalie, Mme SUSAN-BOURGAIN Christèle, Mme MAUROUARD Valérie, Mme REBAH Juliette, Mme ROUTIER-WADOUX Emmanuelle, M MARIETTE Patrick, M. FEUTRY Laurent, M. AUZOU Jean-Paul, Mme MONTEIRO Marie Evelyne, M. GIN William.

Etaient excusés : M. ISIDORE Philippe qui avait donné pouvoir à M. LIEVENS Mathieu, Mme DESCAMPS-LEMAGNEN Elodie qui avait donné pouvoir à M. FEUTRY Laurent.

M. Jean-Louis VINCENT est élu secrétaire de séance.

N°2024-24 Objet : Budget Ville :

- **Approbation du compte de gestion 2023 dressé par la Trésorerie.**
- **Vote du compte administratif 2023.**
- **Affectation du résultat d'exploitation 2023.**

Monsieur l'Adjoint aux Finances présente les résultats et l'analyse du Compte Administratif Ville.

Les documents ont été transmis aux Conseillers Municipaux avec la convocation.

- Vu les documents présentés,
- Vu le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré déjà présentés lors des précédents Conseils Municipaux,
- Vu le compte de gestion dressé par la Trésorerie,

➤ Considérant que pour le vote du compte administratif Ville, le Conseil Municipal doit élire son Président de séance, Monsieur le Maire invite l'assemblée délibérante à procéder à l'élection du président de séance, au scrutin uninominal majoritaire.

- Ayant procédé aux élections au scrutin uninominal majoritaire,

- Le Conseil Municipal désigne comme Président de séance à l'occasion du vote du compte administratif Ville : **M. Mathieu LIEVENS.**

- Vu l'avis de la commission des finances en date du 29 mars 2024 ;

Sous la présidence de M. Mathieu LIEVENS, Monsieur le Maire, ayant quitté la salle,

LE CONSEIL MUNICIPAL, invité à délibérer,

DECIDE, à la majorité des membres présents et représentés,

- De constater les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes et, en conséquence, de déclarer que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de notre part ni observation, ni réserve.

Accusé de réception en préfecture
062-216206672-20240404-2024-24-DE
Date de télétransmission : 09/04/2024
Date de réception préfecture : 09/04/2024

- D'approuver le compte administratif 2023 du budget Ville repris dans le tableau ci-annexé.
- De reconnaître la sincérité des restes à réaliser.
- D'arrêter les résultats tels qu'indiqués dans le tableau ci-annexé.
- D'affecter comme suit le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 d'un montant de **1.916.563,24Euros**

Au compte 1068 Exécution du virement à la section d'investissement 355.334,80 Euros	Au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté 1.561.228,44 Euros
---	---

	Approbation du compte de gestion	Vote du compte Administratif	Affectation du résultat d'exploitation
Nombre de membres en exercice	29	29	29
Nombre de membres présents ou représentés	29	29	29
Nombre de suffrages exprimés :	28	28	28
Votes : Pour	25	25	25
Contre	3	3	3
Abstentions	/	/	/

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
 Ont signé au registre les membres présents,
 Pour extrait certifié conforme au registre

Olivier BARBARIN
 Maire du Portel
 Conseiller Départemental



Accusé de réception en préfecture
 062-216206672-20240404-2024-24-DE
 Date de télétransmission : 09/04/2024
 Date de réception préfecture : 09/04/2024

VILLE DU PORTEL**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt quatre, le quatre avril, à dix huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BARBARIN Olivier, Maire, à la suite de la convocation en date du vingt huit mars dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : M. LIEVENS Mathieu, Mme DEWALLE Laurence, M. LEPRETRE Maxime, Mme CAZIER Suzanne, M. COPPIN Pierre, Mme BOURGAIN Geneviève, M. DUVAL Jean-Yves, Mme LENGAGNE Stéphanie, M. DOUCHET André, M. POTIER Joël, M. LEDEZ Jean-Pierre, M. LELIEVRE Michel, M. VINCENT Jean-Louis, M. CHASSOT Christian, Mme GRIGNON Christine, Mme CROMMAR Laure, Mme LEMAIRE Nathalie, Mme SUSAN-BOURGAIN Christèle, Mme MAUROUARD Valérie, Mme REBAH Juliette, Mme ROUTIER-WADOUX Emmanuelle, M MARIETTE Patrick, M. FEUTRY Laurent, M. AUZOU Jean-Paul, Mme MONTEIRO Marie Evelyne, M. GIN William.

Etaient excusés : M. ISIDORE Philippe qui avait donné pouvoir à M. LIEVENS Mathieu, Mme DESCAMPS-LEMAGNEN Elodie qui avait donné pouvoir à M. FEUTRY Laurent.

M. Jean-Louis VINCENT est élu secrétaire de séance.

**N°2024-25 Objet : Compte administratif 2023 : Bilan de la politique foncière de la Ville :
Pour information du Conseil Municipal.**

La loi du 8 février 1995 (article 11) prévoit que le Conseil Municipal doit débattre une fois par an sur la politique foncière de la Ville.

Les Conseillers Municipaux ont été destinataires du bilan des acquisitions et des ventes réalisées par la Ville en 2023.

Les acquisitions et les cessions portent sur des opérations dont le Conseil Municipal a été informé à l'époque.

S'agissant d'une information au Conseil Municipal cette délibération ne donne pas lieu à un vote.

- Considérant que le bilan de la politique foncière 2023 de la ville a été transmis à tous les conseillers municipaux,

- Vu l'avis de la Commission travaux, urbanisme, voirie, cadre de vie en date du 28 mars 2024,

- Vu l'avis de la commission des finances en date du 29 mars 2024 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **Donne acte de ce rapport à Monsieur le Maire**, qui sera annexé au compte administratif de la Ville, et mis à la disposition du public.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait certifié conforme au registre

Olivier BARBARIN
Maire du Portel
Conseiller Départemental



Accusé de réception en préfecture
062-216206672-20240404-2024-25-DE
Date de télétransmission : 09/04/2024
Date de réception préfecture : 09/04/2024

VILLE DU PORTEL**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt quatre, le quatre avril, à dix huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BARBARIN Olivier, Maire, à la suite de la convocation en date du vingt huit mars dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : M. LIEVENS Mathieu, Mme DEWALLE Laurence, M. LEPRETRE Maxime, Mme CAZIER Suzanne, M. COPPIN Pierre, Mme BOURGAIN Geneviève, M. DUVAL Jean-Yves, Mme LENGAGNE Stéphanie, M. DOUCHET André, M. POTIER Joël, M. LEDEZ Jean-Pierre, M. LELIEVRE Michel, M. VINCENT Jean-Louis, M. CHASSOT Christian, Mme GRIGNON Christine, Mme CROMMAR Laure, Mme LEMAIRE Nathalie, Mme SUSAN-BOURGAIN Christèle, Mme MAUROUARD Valérie, Mme REBAH Juliette, Mme ROUTIER-WADOUX Emmanuelle, M MARIETTE Patrick, M. FEUTRY Laurent, M. AUZOU Jean-Paul, Mme MONTEIRO Marie Evelyne, M. GIN William.

Etaient excusés : M. ISIDORE Philippe qui avait donné pouvoir à M. LIEVENS Mathieu, Mme DESCAMPS-LEMAGNEN Elodie qui avait donné pouvoir à M. FEUTRY Laurent.

M. Jean-Louis VINCENT est élu secrétaire de séance.

N°2024-26 Objet : Fiscalité locale 2024 : vote des taux.

L'état de notification des taux d'imposition de 2024 des taxes directes locales a été transmis à l'ensemble des Conseillers Municipaux,

- Vu l'avis de la commission des finances en date du 29 mars 2024,

LE CONSEIL MUNICIPAL, invité à délibérer,
Sur proposition de Monsieur le Premier Adjoint au Maire,
DECIDE, à la majorité des membres présents et représentés,

- **de fixer comme suit les taux d'imposition 2024** :

- ♦ **Taxe Foncière sur les propriétés bâties** : 67,52 %
- ♦ **Taxe Foncière sur les propriétés non bâties** : 81,30 %

Résultat des votes : Contre : 3
Abstention(s) : /
Pour : 26

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait certifié conforme au registre

Olivier BARBARIN
Maire du Portel
Conseiller Départemental



Accusé de réception en préfecture
062-216206672-20240409-2024-26-DE
Date de télétransmission : 09/04/2024
Date de réception préfecture : 09/04/2024

VILLE DU PORTEL**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt quatre, le quatre avril, à dix huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BARBARIN Olivier, Maire, à la suite de la convocation en date du vingt huit mars dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : M. LIEVENS Mathieu, Mme DEWALLE Laurence, M. LEPRETRE Maxime, Mme CAZIER Suzanne, M. COPPIN Pierre, Mme BOURGAIN Geneviève, M. DUVAL Jean-Yves, Mme LENGAGNE Stéphanie, M. DOUCHET André, M. POTIER Joël, M. LEDEZ Jean-Pierre, M. LELIEVRE Michel, M. VINCENT Jean-Louis, M. CHASSOT Christian, Mme GRIGNON Christine, Mme CROMMAR Laure, Mme LEMAIRE Nathalie, Mme SUSAN-BOURGAIN Christèle, Mme MAUROUARD Valérie, Mme REBAH Juliette, Mme ROUTIER-WADOUX Emmanuelle, M MARIETTE Patrick, M. FEUTRY Laurent, M. AUZOU Jean-Paul, Mme MONTEIRO Marie Evelyne, M. GIN William.

Étaient excusés : M. ISIDORE Philippe qui avait donné pouvoir à M. LIEVENS Mathieu, Mme DESCAMPS-LEMAGNEN Elodie qui avait donné pouvoir à M. FEUTRY Laurent.

M. Jean-Louis VINCENT est élu secrétaire de séance.

N°2024-27 Objet : Budget Primitif 2024 : Ville.

Les documents budgétaires 2024 ainsi que l'état des subventions ont été transmis aux Conseillers Municipaux.

- Vu l'avis de la commission des finances en date du 29 mars 2024,

LE CONSEIL MUNICIPAL, invité à délibérer,
Sur proposition de Monsieur le Premier Adjoint au Maire,
DECIDE, à la majorité des membres présents et représentés,

- D'approuver le Budget Primitif 2024 de la Ville présenté, qui s'équilibre en dépenses et en recettes pour un montant global de **25.520.657,70 Euros**.

♦ Section investissement **7.391.857,70 Euros**

♦ Section fonctionnement : **18.128.800 Euros**

Résultat des votes : Contre : 3
Abstention(s) : /
Pour : 26

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait certifié conforme au registre

Olivier BARBARIN
Maire du Portel
Conseiller Départemental



Accusé de réception en préfecture
062-216206672-20240404-2024-27-DE
Date de télétransmission : 09/04/2024
Date de réception préfecture : 09/04/2024

VILLE DU PORTEL**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt quatre, le quatre avril, à dix huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BARBARIN Olivier, Maire, à la suite de la convocation en date du vingt huit mars dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : M. LIEVENS Mathieu, Mme DEWALLE Laurence, M. LEPRETRE Maxime, Mme CAZIER Suzanne, M. COPPIN Pierre, Mme BOURGAIN Geneviève, M. DUVAL Jean-Yves, Mme LENGAGNE Stéphanie, M. DOUCHET André, M. POTIER Joël, M. LEDEZ Jean-Pierre, M. LELIEVRE Michel, M. VINCENT Jean-Louis, M. CHASSOT Christian, Mme GRIGNON Christine, Mme CROMMAR Laure, Mme LEMAIRE Nathalie, Mme SUSAN-BOURGAIN Christèle, Mme MAUROUARD Valérie, Mme REBAH Juliette, Mme ROUTIER-WADOUX Emmanuelle, M MARIETTE Patrick, M. FEUTRY Laurent, M. AUZOU Jean-Paul, Mme MONTEIRO Marie Evelyne, M. GIN William.

Etaient excusés : M. ISIDORE Philippe qui avait donné pouvoir à M. LIEVENS Mathieu, Mme DESCAMPS-LEMAGNEN Elodie qui avait donné pouvoir à M. FEUTRY Laurent.

M. Jean-Louis VINCENT est élu secrétaire de séance.

N°2024-28 Objet : Vente sur la voie publique d'objets lumineux lors des manifestations par des commerçants itinérants : Tarification.

A l'occasion des manifestations organisées sur le territoire communal, des commerçants itinérants vendent des objets lumineux (bâtons, épées...).

Aussi, il est proposé à l'assemblée délibérante d'en fixer la tarification forfaitaire par animation à 20 euros.

- Vu l'avis de la Commission Finances en date du 29 mars 2024,

LE CONSEIL MUNICIPAL, invité à délibérer,

Sur proposition de Monsieur le Premier Adjoint au Maire,

DECIDE, à la majorité des membres présents et représentés,

- De fixer la tarification forfaitaire à 20 euros, par animation, la vente d'objets lumineux sur la voie publique lors des manifestations par des commerçants itinérants.

Les recettes y afférentes seront encaissées sur la régie de recettes « droits de place : marchés, braderies, opérations de ventes ponctuelles, aire de camping-cars ».

Résultat des votes : Contre : /
Abstention(s) : 3
Pour : 26

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait certifié conforme au registre

Olivier BARBARIN
Maire du Portel
Conseiller Départemental



Accusé de réception en préfecture
062-216206672-20240409-2024-28-DE
Date de télétransmission : 09/04/2024
Date de réception préfecture : 09/04/2024

VILLE DU PORTEL**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt quatre, le quatre avril, à dix huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BARBARIN Olivier, Maire, à la suite de la convocation en date du vingt huit mars dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : M. LIEVENS Mathieu, Mme DEWALLE Laurence, M. LEPRETRE Maxime, Mme CAZIER Suzanne, M. COPPIN Pierre, Mme BOURGAIN Geneviève, M. DUVAL Jean-Yves, Mme LENGAGNE Stéphanie, M. DOUCHET André, M. POTIER Joël, M. LEDEZ Jean-Pierre, M. LELIEVRE Michel, M. VINCENT Jean-Louis, M. CHASSOT Christian, Mme GRIGNON Christine, Mme CROMMAR Laure, Mme LEMAIRE Nathalie, Mme SUSAN-BOURGAIN Christèle, Mme MAUROUARD Valérie, Mme REBAH Juliette, Mme ROUTIER-WADOUX Emmanuelle, M MARIETTE Patrick, M. FEUTRY Laurent, M. AUZOU Jean-Paul, Mme MONTEIRO Marie Evelyne, M. GIN William.

Etaient excusés : M. ISIDORE Philippe qui avait donné pouvoir à M. LIEVENS Mathieu, Mme DESCAMPS-LEMAGNEN Elodie qui avait donné pouvoir à M. FEUTRY Laurent.

M. Jean-Louis VINCENT est élu secrétaire de séance.

N°2024-29 Objet : Subventions 2024 aux Associations.

L'état des subventions 2024 aux associations a été transmis à l'ensemble des Conseillers Municipaux.

- Vu l'avis de la commission des finances en date du 29 mars 2024,

Comme les années précédentes, les Elus membres de l'une de ces Associations sont invités à ne pas participer au vote et à sortir de la salle,

LE CONSEIL MUNICIPAL, invité à délibérer,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

DECIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **d'approuver** les subventions 2024 aux associations telles que proposées.

L'état récapitulatif sera annexé au Budget Primitif 2024.

Résultat des votes : Contre : /
Abstention(s) : /
Pour : 29

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait certifié conforme au registre

Olivier BARBARIN
Maire du Portel
Conseiller Départemental



Accusé de réception en préfecture
062-216206672-20240404-2024-29-DE
Date de télétransmission : 09/04/2024
Date de réception préfecture : 09/04/2024

VILLE DU PORTEL**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt quatre, le quatre avril, à dix huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BARBARIN Olivier, Maire, à la suite de la convocation en date du vingt huit mars dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : M. LIEVENS Mathieu, Mme DEWALLE Laurence, M. LEPRETRE Maxime, Mme CAZIER Suzanne, M. COPPIN Pierre, Mme BOURGAIN Geneviève, M. DUVAL Jean-Yves, Mme LENGAGNE Stéphanie, M. DOUCHET André, M. POTIER Joël, M. LEDEZ Jean-Pierre, M. LELIEVRE Michel, M. VINCENT Jean-Louis, M. CHASSOT Christian, Mme GRIGNON Christine, Mme CROMMAR Laure, Mme LEMAIRE Nathalie, Mme SUSAN-BOURGAIN Christèle, Mme MAUROUARD Valérie, Mme REBAH Juliette, Mme ROUTIER-WADOUX Emmanuelle, M MARIETTE Patrick, M. FEUTRY Laurent, M. AUZOU Jean-Paul, Mme MONTEIRO Marie Evelyne, M. GIN William.

Etaient excusés : M. ISIDORE Philippe qui avait donné pouvoir à M. LIEVENS Mathieu, Mme DESCAMPS-LEMAGNEN Elodie qui avait donné pouvoir à M. FEUTRY Laurent.

M. Jean-Louis VINCENT est élu secrétaire de séance.

N°2024-30 Objet : Contrat de ville « Ensemble agir pour nos quartiers 2030" – Cadre stratégique et signature.

Le tissu urbain central formé par Boulogne-sur-Mer, Outreau, Le Portel et Saint-Martin-Boulogne concentre dans certains quartiers des difficultés et des inégalités sociales particulièrement prégnantes.

Elles restent le cœur de cible de la politique de la ville, alors que les contrats de ville initiés par la loi Lamy du 21 février 2014 sont arrivés à échéance le 31 décembre 2023.

Les contrats de ville Quartiers 2030 doivent en effet voir le jour avant le 31 mars 2024, avec des engagements concrets et négociés entre l'État et les territoires sur leurs programmes de droit commun, mais aussi sur des crédits spécifiques. Ils doivent mobiliser plus largement la Région et le Département sans oublier les bailleurs sociaux, les associations, les entreprises et les habitants.

Si les difficultés s'expriment à l'échelle des quartiers et que les communes sont en première ligne, les réponses se doivent d'être coordonnées à l'échelle de l'intercommunalité qui doit être un espace de solidarité.

C'est le sens du contrat de ville « Ensemble agir pour nos quartiers 2030 » qui a vocation à être porté par la Communauté d'Agglomération du Boulonnais (CAB) en lien étroit avec les communes. C'est une exigence de l'État pour ces contrats de ville nouvelle génération et une réalité depuis de nombreuses années à l'échelle de l'agglomération boulonnaise.

Le contrat de ville « Ensemble agir pour nos quartiers 2030 » est le cadre de référence entre la CAB et les communes prioritaires au titre de la politique de la ville. Il vise un périmètre d'intervention bien ciblé, la géographie de la politique de la ville définie par l'État en concertation avec la CAB et les communes. Il s'appuie sur un cadre stratégique national qui englobe l'urbain, le social et l'économique pour améliorer les conditions de vie dans les quartiers, élargir les perspectives et restaurer l'égalité des chances :

- Axe stratégique 1 – Quartiers de plein emploi
- Axe stratégique 2 – Quartiers d'adaptation aux transitions
- Axe stratégique 3 – Quartiers de l'émancipation
- Axe stratégique 4 – Quartiers plus sûrs et plus ouverts

Ces axes stratégiques doivent encore être déclinés par des enjeux locaux qui seront l'expression de la volonté politique de la CAB et des communes et qui seront le fruit du travail de concertation déjà engagé avec les habitants et les associations.

Accuse de réception en préfecture
062-216206672-20240404-2024-30-DE
Date de télétransmission : 09/04/2024
Date de réception préfecture : 09/04/2024

.../...

Dans cette perspective, il appartient à la CAB de s'engager formellement dans la signature du contrat de ville « Ensemble agir pour nos quartiers 2030 », en cohérence avec le travail en cours de projet de territoire et son cap « Un territoire de proximité(s), solidaire et citoyen ». Cela passera par la signature préalable d'un protocole d'engagement pour respecter le calendrier national contraint fixé au 31 mars 2024 et ne pas compromettre la bonne marche de la programmation 2024.

- Vu l'avis de la commission des finances en date du 29 mars 2024,

Ceci exposé, LE CONSEIL MUNICIPAL, invité à délibérer,
Sur proposition de Monsieur le Conseiller Municipal Délégué Spécial,
DECIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- d'approuver la cadre stratégique du contrat de ville « Ensemble agir pour nos quartiers 2030 » ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de ville et tous les documents s'y afférant.

Résultat des votes : Contre : /
Abstention(s) : /
Pour : 29

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait certifié conforme au registre

Olivier BARBARIN
Maire du Portel
Conseiller Départemental



Accusé de réception en préfecture
062-216206672-20240404-2024-30-DE
Date de télétransmission : 09/04/2024
Date de réception préfecture : 09/04/2024

VILLE DU PORTEL**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt quatre, le quatre avril, à dix huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BARBARIN Olivier, Maire, à la suite de la convocation en date du vingt huit mars dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : M. LIEVENS Mathieu, Mme DEWALLE Laurence, M. LEPRETRE Maxime, Mme CAZIER Suzanne, M. COPPIN Pierre, Mme BOURGAIN Geneviève, M. DUVAL Jean-Yves, Mme LENGAGNE Stéphanie, M. DOUCHET André, M. POTIER Joël, M. LEDEZ Jean-Pierre, M. LELIEVRE Michel, M. VINCENT Jean-Louis, M. CHASSOT Christian, Mme GRIGNON Christine, Mme CROMMAR Laure, Mme LEMAIRE Nathalie, Mme SUSAN-BOURGAIN Christèle, Mme MAUROUARD Valérie, Mme REBAH Juliette, Mme ROUTIER-WADOUX Emmanuelle, M MARIETTE Patrick, M. FEUTRY Laurent, M. AUZOU Jean-Paul, Mme MONTEIRO Marie Evelyne, M. GIN William.

Étaient excusés : M. ISIDORE Philippe qui avait donné pouvoir à M. LIEVENS Mathieu, Mme DESCAMPS-LEMAGNEN Elodie qui avait donné pouvoir à M. FEUTRY Laurent.

M. Jean-Louis VINCENT est élu secrétaire de séance.

N°2024-31 Objet : Convention de partenariat entre la Commune et l'Etat relative à la vidéo protection urbaine.

Il est prévu de passer une convention avec l'Etat pour définir les conditions de partenariat sur les modalités de transmission et de mise à disposition des images émanant du système de vidéo protection implanté sur le territoire de la Commune et exploité par son centre de visionnage.

Ce centre de visionnage est sous la responsabilité de la Police Municipale de Le Portel.

La convention prévoit le renvoi des images vers le Centre d'Information et de Commandement (CIC) de la Direction Interdépartementale de la Police Nationale du Pas-de-Calais (DIPN62) ce qui permettra de choisir les vues sans solliciter la Commune.

Les modalités de renvoi des images sont définies dans la convention.

L'Etat prendra à sa charge l'achat et la configuration d'une passerelle sécurisée.

La Ville de Le Portel en assurera la maintenance et le dépannage.

La convention est conclue pour une durée de cinq ans, renouvelable par tacite reconduction.

- Considérant que la convention a été transmise à tous les conseillers municipaux ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, invité à délibérer, sur proposition de Monsieur le Maire,

DECIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **D'approuver** la dite convention de partenariat avec l'Etat relative à la vidéo protection urbaine comme définis ci-dessus et qui sera annexée à la présente délibération ;

- **D'autoriser** Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous les actes en découlant.

Résultat des votes : Contre : /
Abstention(s) : /
Pour : 29

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait certifié conforme au registre

Olivier BARBARIN
Maire du Portel
Conseiller Départemental



Accusé de réception en préfecture
062-216206672-20240404-2024-31-DE
Date de télétransmission : 09/04/2024
Date de réception préfecture : 09/04/2024

VILLE DU PORTEL**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt quatre, le quatre avril, à dix huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BARBARIN Olivier, Maire, à la suite de la convocation en date du vingt huit mars dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : M. LIEVENS Mathieu, Mme DEWALLE Laurence, M. LEPRETRE Maxime, Mme CAZIER Suzanne, M. COPPIN Pierre, Mme BOURGAIN Geneviève, M. DUVAL Jean-Yves, Mme LENGAGNE Stéphanie, M. DOUCHET André, M. POTIER Joël, M. LEDEZ Jean-Pierre, M. LELIEVRE Michel, M. VINCENT Jean-Louis, M. CHASSOT Christian, Mme GRIGNON Christine, Mme CROMMAR Laure, Mme LEMAIRE Nathalie, Mme SUSAN-BOURGAIN Christèle, Mme MAUROUARD Valérie, Mme REBAH Juliette, Mme ROUTIER-WADOUX Emmanuelle, M MARIETTE Patrick, M. FEUTRY Laurent, M. AUZOU Jean-Paul, Mme MONTEIRO Marie Evelyne, M. GIN William.

Étaient excusés : M. ISIDORE Philippe qui avait donné pouvoir à M. LIEVENS Mathieu, Mme DESCAMPS-LEMAGNEN Elodie qui avait donné pouvoir à M. FEUTRY Laurent.

M. Jean-Louis VINCENT est élu secrétaire de séance.

N°2024-32 Objet : Convention avec Orange pour la mise en souterrain des réseaux aériens de communications électroniques établis sur supports communs avec les réseaux publics aériens de distribution d'électricité rues Coppin à Le Portel – phase 2.

Il est prévu de passer une convention avec ORANGE qui a pour objet la mise en œuvre de la convention Cadre pour les travaux de dissimulation des équipements de communications électroniques rue Coppin à Le Portel – phase 2. Les travaux consistent en des travaux de génie civil et travaux de câblage.

ORANGE prend à sa charge : les études de câblage, les travaux de câblage (3 branchements) et les installations de communication électroniques ainsi que 20% des travaux de terrassement représentant la réalisation de 12 mètres linéaires de tranchée commune principale occupée par un câble multipaire (participation d'Orange forfaitaire de 12 euros par ml soit la somme de 144 euros).

La Commune de Le Portel prend à sa charge la fourniture et la pose des installations de communications électroniques Orange ainsi que la réalisation de la tranchée aménagée diminuée de la quote-part à la charge d'Orange.

- Considérant que le projet de convention a été transmis à tous les conseillers municipaux ;
- Vu l'avis de la commission travaux, urbanisme, voirie et cadre de vie en date du 28 mars 2024 ;
- Vu l'avis de la commission des finances en date du 29 mars 2024 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, invité à délibérer, sur proposition de Monsieur l'Adjoint au Maire,
DECIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **d'approuver** la convention avec Orange pour la mise en souterrain des réseaux aériens de communications électroniques établis sur supports communs avec les réseaux publics aériens de distribution d'électricité rues Coppin à Le Portel – phase 2 comme repris ci-dessus ;

- **d'autoriser** Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous les actes en découlant.

Résultat des votes : Contre : /
Abstention(s) : /
Pour : 29

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait certifié conforme au registre

Olivier BARBARIN
Maire du Portel
Conseiller Départemental



Accusé de réception en préfecture
062-216206672-20240404-2024-32-DE
Date de télétransmission : 09/04/2024
Date de réception préfecture : 09/04/2024

VILLE DU PORTEL**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt quatre, le quatre avril, à dix huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BARBARIN Olivier, Maire, à la suite de la convocation en date du vingt huit mars dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : M. LIEVENS Mathieu, Mme DEWALLE Laurence, M. LEPRETRE Maxime, Mme CAZIER Suzanne, M. COPPIN Pierre, Mme BOURGAIN Geneviève, M. DUVAL Jean-Yves, Mme LENGAGNE Stéphanie, M. DOUCHET André, M. POTIER Joël, M. LEDEZ Jean-Pierre, M. LELIEVRE Michel, M. VINCENT Jean-Louis, M. CHASSOT Christian, Mme GRIGNON Christine, Mme CROMMAR Laure, Mme LEMAIRE Nathalie, Mme SUSAN-BOURGAIN Christèle, Mme MAUROUARD Valérie, Mme REBAH Juliette, Mme ROUTIER-WADOUX Emmanuelle, M MARIETTE Patrick, M. FEUTRY Laurent, M. AUZOU Jean-Paul, Mme MONTEIRO Marie Evelyne, M. GIN William.

Étaient excusés : M. ISIDORE Philippe qui avait donné pouvoir à M. LIEVENS Mathieu, Mme DESCAMPS-LEMAGNEN Elodie qui avait donné pouvoir à M. FEUTRY Laurent.

M. Jean-Louis VINCENT est élu secrétaire de séance.

N°2024-33 Objet : Vente amiable du logement sis 3 rue du Cap à LE PORTEL.

La commune a acheté en 2006 le logement sis 3 rue du Cap à LE PORTEL, de 90 m² environ cadastré AM 50, (777 m²), conformément au plan annexé à la présente délibération.

Il est actuellement occupé par Monsieur et Madame Guillaume DELSAUX-COUSIN.

Ces derniers ont fait part de leur intérêt à acquérir ce bien et ont fait une offre pour un montant de 135.000 euros TTC.

Le montant, inférieur à celui de l'avis des domaines, est justifié comme suit :

- travaux de remplacement de la chaudière fioul ;
- important travaux de réfection de la toiture ;
- accès non existant aux réseaux d'assainissement et de gaz.

Les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

- Vu l'estimation des domaines en date du 24 mai 2023 pour l'immeuble sis 3 rue du Cap cadastré AM 50 ;
- Considérant que l'estimation des domaines et le plan ont été transmis à tous les conseillers municipaux ;
- Vu l'avis de la commission travaux, urbanisme, voirie et cadre de vie en date du 28 mars 2024 ;
- Vu l'avis de la commission des finances en date du 29 mars 2024 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, invité à délibérer, sur proposition de Monsieur le Maire,

DECIDE, à la majorité des membres présents et représentés,

- **d'approuver** la vente du logement sis 3 rue du Cap à LE PORTEL, cadastré AM 50, à Monsieur et Madame Guillaume DELSAUX-COUSIN pour un montant de 135.000 euros TTC ;

- **d'autoriser** Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toutes les actes en découlant.

Résultat des votes : Contre : 3
Abstention(s) : /
Pour : 26

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait certifié conforme au registre

Olivier BARBARIN

Maire du Portel

Conseiller Départemental



Accusé de réception en préfecture
062-216206672-20240404-2024-33-DE
Date de télétransmission : 09/04/2024
Date de réception préfecture : 09/04/2024

VILLE DU PORTEL**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt quatre, le quatre avril, à dix huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BARBARIN Olivier, Maire, à la suite de la convocation en date du vingt huit mars dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : M. LIEVENS Mathieu, Mme DEWALLE Laurence, M. LEPRETRE Maxime, Mme CAZIER Suzanne, M. COPPIN Pierre, Mme BOURGAIN Geneviève, M. DUVAL Jean-Yves, Mme LENGAGNE Stéphanie, M. DOUCHET André, M. POTIER Joël, M. LEDEZ Jean-Pierre, M. LELIEVRE Michel, M. VINCENT Jean-Louis, M. CHASSOT Christian, Mme GRIGNON Christine, Mme CROMMAR Laure, Mme LEMAIRE Nathalie, Mme SUSAN-BOURGAIN Christèle, Mme MAUROUARD Valérie, Mme REBAH Juliette, Mme ROUTIER-WADOUX Emmanuelle, M MARIETTE Patrick, M. FEUTRY Laurent, M. AUZOU Jean-Paul, Mme MONTEIRO Marie Evelyne, M. GIN William.

Étaient excusés : M. ISIDORE Philippe qui avait donné pouvoir à M. LIEVENS Mathieu, Mme DESCAMPS-LEMAGNEN Elodie qui avait donné pouvoir à M. FEUTRY Laurent.

M. Jean-Louis VINCENT est élu secrétaire de séance.

N°2024-34 Objet : Promesse de vente amiable à la Société Kieken Immobilier - Construction de parcelles de terrain sises à Alprech.

La Commune de Le Portel est propriétaire de parcelles de terrain sises à Alprech cadastrées AM n°132, 38, 37, 34, 35 et 160 pour une superficie totale d'environ 10.985 m².

Ces parcelles, reprises sur le plan ci-annexé, disposent d'un emplacement privilégié de par la vue qu'elles offrent sur le littoral.

Il est prévu la rédaction d'une promesse de vente amiable de ces parcelles de terrain à la société Kieken Immobilier Construction – 1A rue Jean Walter – 59000 LILLE, afin de développer un projet d'aménagement de 76 logements au total (50 logements collectifs, 16 logements individuels et 10 lots à bâtir) répartis en 3 phases.

Afin de maintenir les perspectives, les bâtiments collectifs n'excéderont pas le niveau R+2.

Le prix de vente est fixé à 30 euros/m² de surface de terrain, soit un total de 329.550 euros net vendeur.

Les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur.

- Considérant que le plan a été transmis à tous les conseillers municipaux ;

- Vu l'avis de la commission travaux, urbanisme, voirie et cadre de vie en date du 28 mars 2024 ;

- Vu l'avis de la commission des finances en date du 29 mars 2024 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, invité à délibérer, sur proposition de Monsieur le Maire,

DECIDE, à la majorité des membres présents et représentés,

- d'accepter la rédaction d'une promesse de vente amiable des parcelles de terrains cadastrées AM n°132, 38, 37, 34, 35 et 160 pour une superficie de 10.985 m² à la société Kieken Immobilier Construction - 1A rue Jean Walter – 59000 LILLE, pour un montant de 30 euros/m² soit 329.550 euros net vendeur - frais de notaire à la charge de l'acquéreur ;

- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous les actes en découlant.

Résultat des votes : Contre : 3
Abstention(s) : /
Pour : 26

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait certifié conforme au registre

Olivier BARBARIN
Maire du Portel
Conseiller Départemental



Accusé de réception en préfecture
062-216206672-20240404-2024-34-DE
Date de télétransmission : 09/04/2024
Date de réception préfecture : 09/04/2024

DATE D’AFFICHAGE : 05/04/2024

VILLE DU PORTEL**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt quatre, le quatre avril, à dix huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BARBARIN Olivier, Maire, à la suite de la convocation en date du vingt huit mars dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : M. LIEVENS Mathieu, Mme DEWALLE Laurence, M. LEPRETRE Maxime, Mme CAZIER Suzanne, M. COPPIN Pierre, Mme BOURGAIN Geneviève, M. DUVAL Jean-Yves, Mme LENGAGNE Stéphanie, M. DOUCHET André, M. POTIER Joël, M. LEDEZ Jean-Pierre, M. LELIEVRE Michel, M. VINCENT Jean-Louis, M. CHASSOT Christian, Mme GRIGNON Christine, Mme CROMMAR Laure, Mme LEMAIRE Nathalie, Mme SUSAN-BOURGAIN Christèle, Mme MAUROUARD Valérie, Mme REBAH Juliette, Mme ROUTIER-WADOUX Emmanuelle, M MARIETTE Patrick, M. FEUTRY Laurent, M. AUZOU Jean-Paul, Mme MONTEIRO Marie Evelyne, M. GIN William.

Étaient excusés : M. ISIDORE Philippe qui avait donné pouvoir à M. LIEVENS Mathieu, Mme DESCAMPS-LEMAGNEN Elodie qui avait donné pouvoir à M. FEUTRY Laurent.

M. Jean-Louis VINCENT est élu secrétaire de séance.

N°2024-35 Objet : Désaffectation et déclassement des trois logements sis « site de l'école Camus ».

Par courrier en date du 21 février 2024, Monsieur le Sous-Préfet a déposé un recours gracieux contre la délibération n° 2023-145 du 14 décembre 2023 concernant la mise en vente de 3 logements sis rue des Canadiens - groupe scolaire « Camus - Calmette ».

En effet, préalablement à la vente, il convient de procéder à la désaffectation du foncier, conformément au plan de division parcellaire annexé à la présente délibération et après avis de Monsieur le Sous-Préfet et au déclassement.

- Vu le courrier de Monsieur le Sous-Préfet, en date du 21 février 2024, jugeant la délibération du 14 décembre 2023 irrégulière ;

- Vu l'avis favorable à la désaffectation de ces logements de Monsieur le Sous-Préfet en date du 27 mars 2024, ci-annexé qui a été transmis à tous les conseillers municipaux ;

- Vu le plan ci-annexé et qui a été transmis à tous les conseillers municipaux ;

- Vu l'avis de la Commission Travaux, Urbanisme, Voirie et Cadre de Vie en date du 28 mars 2024 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, invité à délibérer, sur proposition de Monsieur le Maire,

DECIDE, à la majorité des membres présents et représentés,

- d'autoriser la désaffectation du foncier des 3 logements sis « site de l'école Camus » après avis de Monsieur le Sous-Préfet ;

- d'autoriser le déclassement ;

- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous les actes en découlant.

La présente délibération annule et remplace la délibération n°2023-145 en date du 14 décembre 2023.

Résultat des votes : Contre : 3
Abstention(s) : /
Pour : 26

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait certifié conforme au registre

Olivier BARBARIN
Maire du Portel
Conseiller Départemental



Accusé de réception en préfecture
062-216206672-20240404-2024-35-DE
Date de télétransmission : 09/04/2024
Date de réception préfecture : 09/04/2024

VILLE DU PORTEL**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt quatre, le quatre avril, à dix huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BARBARIN Olivier, Maire, à la suite de la convocation en date du vingt huit mars dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : M. LIEVENS Mathieu, Mme DEWALLE Laurence, M. LEPRETRE Maxime, Mme CAZIER Suzanne, M. COPPIN Pierre, Mme BOURGAIN Geneviève, M. DUVAL Jean-Yves, Mme LENGAGNE Stéphanie, M. DOUCHET André, M. POTIER Joël, M. LEDEZ Jean-Pierre, M. LELIEVRE Michel, M. VINCENT Jean-Louis, M. CHASSOT Christian, Mme GRIGNON Christine, Mme CROMMAR Laure, Mme LEMAIRE Nathalie, Mme SUSAN-BOURGAIN Christèle, Mme MAUROUARD Valérie, Mme REBAH Juliette, Mme ROUTIER-WADOUX Emmanuelle, M MARIETTE Patrick, M. FEUTRY Laurent, M. AUZOU Jean-Paul, Mme MONTEIRO Marie Evelyne, M. GIN William.

Etaient excusés : M. ISIDORE Philippe qui avait donné pouvoir à M. LIEVENS Mathieu, Mme DESCAMPS-LEMAGNEN Elodie qui avait donné pouvoir à M. FEUTRY Laurent.

M. Jean-Louis VINCENT est élu secrétaire de séance.

N°2024-36 Objet : Consultation des géosites du projet « Geopark Transmanche » porté par le Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale et les Kent Downs National Landscapes : Avis du Conseil Municipal.

Le Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale et les Kent Downs National Landscapes (parc naturel côté anglais) portent un projet commun de candidature au label « Geopark mondial UNESCO ». Ce label est attribué à des territoires présentant des sites et paysages d'importance géologique internationale. Les Géoparc n'imposent pas de réglementation spécifique, il s'agit d'un label de sensibilisation qui participe au développement d'un tourisme plus durable.

Le territoire de la Commune de Le Portel est concerné par « les formations jurassiques des falaises du Cap Gris-Nez au Cap d'Alprech » qui sont reprises sur les documents ci-annexés.

- Vu la sollicitation du Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale auprès des communes concernées par le projet de candidature au label « Geopark mondial UNESCO » pour la validation des géosites situés sur leur territoire ;

- Considérant que le projet « Geopark Transmanche » est une véritable opportunité pour nous mener vers une nouvelle voie de dynamisation de nos territoires d'exception au travers de la compréhension et de la lecture du patrimoine géologique et des patrimoines associés ;

- Considérant que les deux cartes et le tableau des géosites ont été transmis à tous les conseillers municipaux ;

- Vu l'avis de la commission travaux, urbanisme, voirie et cadre de vie en date du 28 mars 2024 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, invité à délibérer, sur proposition de Monsieur le Maire,

DECIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- de valider le tracé du géosite proposé au classement UNESCO par le Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale sur la Commune de Le Portel ;

- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous les actes en découlant.

Résultat des votes : Contre : /
Abstention(s) : /
Pour : 29

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait certifié conforme au registre

Olivier BARBARIN
Maire du Portel
Conseiller Départemental

Accusé de réception en préfecture
062-216206672-20240404-2024-36-DE
Date de télétransmission : 09/04/2024
Date de réception préfecture : 09/04/2024



DATE D’AFFICHAGE : 05/04/2024

VILLE DU PORTEL**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt quatre, le quatre avril, à dix huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BARBARIN Olivier, Maire, à la suite de la convocation en date du vingt huit mars dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : M. LIEVENS Mathieu, Mme DEWALLE Laurence, M. LEPRETRE Maxime, Mme CAZIER Suzanne, M. COPPIN Pierre, Mme BOURGAIN Geneviève, M. DUVAL Jean-Yves, Mme LENGAGNE Stéphanie, M. DOUCHET André, M. POTIER Joël, M. LEDEZ Jean-Pierre, M. LELIEVRE Michel, M. VINCENT Jean-Louis, M. CHASSOT Christian, Mme GRIGNON Christine, Mme CROMMAR Laure, Mme LEMAIRE Nathalie, Mme SUSAN-BOURGAIN Christèle, Mme MAUROUARD Valérie, Mme REBAH Juliette, Mme ROUTIER-WADOUX Emmanuelle, M MARIETTE Patrick, M. FEUTRY Laurent, M. AUZOU Jean-Paul, Mme MONTEIRO Marie Evelyne, M. GIN William.

Etaient excusés : M. ISIDORE Philippe qui avait donné pouvoir à M. LIEVENS Mathieu, Mme DESCAMPS-LEMAGNEN Elodie qui avait donné pouvoir à M. FEUTRY Laurent.

M. Jean-Louis VINCENT est élu secrétaire de séance.

N°2024-37 Objet : Bilan de la concertation et arrêt de la cartographie des ZAEnR.

- Vu la loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables du 10 mars 2023 dite loi « APER » qui instaure un dispositif de planification territoriale des énergies renouvelables,
- Vu l'article 15 de ladite loi qui demande aux communes de définir après consultation du public, des zones d'accélération où elles souhaitent prioritairement voir des projets d'énergies renouvelables s'implanter,

Le bilan de la concertation

Par délibération en date du 14 décembre 2023, le Conseil Municipal a fixé les modalités de la concertation en vue de la définition des Zones d'Accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'Energies Renouvelables (ZAEnR). Les éléments nécessaires à la compréhension des propositions de ZAEnR pour les EnR et conformément à cette délibération, ont été mis à disposition du public selon les modalités suivantes :

- La consultation des cartes et la possibilité de déposer des contributions via le site internet de la Communauté d'agglomération du Boulonnais sur une page dédiée du 15 décembre 2023 au 27 janvier 2024 inclus.
- L'information de la concertation via une publication dans le journal local « La voix du Nord » le 1er décembre 2023.

Monsieur le Maire présente le bilan de cette concertation qui est joint en annexe 1.

Chaque contribution fait l'objet d'éléments de réponse proposés par le Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale (PNRCMO) sur les aspects techniques.

La proposition de définition des périmètres

La commune doit définir des périmètres plus ou moins étendus sur son territoire pour chaque dispositif de production d'énergie décarbonée souhaité par celle-ci et ce sous forme de cartographie.

Ces ZAEnR sont définies, pour chaque catégorie de sources et de types d'installation de production d'EnR, en tenant compte des potentiels du territoire et des enjeux environnementaux, de paysage et de patrimoine spécifiques à chaque commune. Elles sont le fruit du croisement des données issues du portail d'information mis à disposition par les services de l'Etat et du Schéma de développement des EnR réalisé par le PNCMO en 2019. Suite à la concertation publique qui s'est déroulée de mi décembre à fin janvier, les ZaEnR peuvent être complétées et modifiées par les communes au regard de leur connaissance de terrain et de leurs enjeux propres. Les cartes présentées au Conseil ont été mises en forme par l'ingénierie d'accompagnement de Boulogne Développement Côte d'Opale et du PNRCMO.

L'enjeu est que ces zones soient suffisamment grandes et nombreuses pour atteindre les objectifs énergétiques fixés aux différents niveaux (national, régional, local...). Localement, elles contribueront également à atteindre les objectifs de développement des EnR fixés dans le Plan Climat Air énergie territorial du Boulonnais approuvé par la Communauté d'agglomération du boulonnais en février 2021.

Pour les porteurs de projet, les ZAEnR donnent un signal fort sans pour autant créer des zones exclusives. Des projets pourront être autorisés en dehors des ZAEnR.

062-216206672-20240404-2024-37-DE
Date de télétransmission : 09/04/2024
Date de réception préfecture : 09/04/2024

.../...

Pour un projet, le fait d'être situé en zone d'accélération ne garantit pas son autorisation, celui-ci devant, dans tous les cas, respecter les dispositions réglementaires applicables et en tout état de cause l'instruction des projets reste faite au cas par cas.

Les ZAEnR proposées après la concertation sont les suivantes :

- pour l'éolien : une ZAEnR est validée par le conseil sur la zone portuaire
- pour le solaire sur bâtiment : une ZAEnR est validée par le conseil sur l'ensemble des espaces bâtis de la commune et la ZAEnR est détaillée sur la carte présentée en conseil et annexée à cette délibération correspondant à l'intitulé « solaire sur toiture »
- pour le solaire au sol : une ZAEnR est validée par le conseil et la ZAEnR est détaillée sur la carte présentée en Conseil Municipal et annexée à cette délibération correspondant à l'intitulé « solaire au sol »
- pour la méthanisation : une ZAEnR est validée par le conseil sur la zone portuaire
- pour l'hydroélectricité : aucune ZAEnR n'a été définie sur la commune en l'absence d'un potentiel exploitable.
- pour la géothermie : aucune ZAEnR n'a été définie sur la commune en l'absence d'un potentiel exploitable.
- pour les réseaux de chaleur : une ZAEnR est validée par le Conseil Municipal sur l'ensemble des espaces bâtis de la commune et la ZAEnR est détaillée sur la carte présentée en conseil et annexée à cette délibération correspondant à l'intitulé « réseau de chaleur ».

Les installations agrivoltaïques (au sens de l'article L111-27 du Code de l'Urbanisme) et installations photovoltaïques compatibles avec l'exercice d'une activité agricole ne font pas partie des éléments attendus dans le cadre de la présente délibération.

Les ZAEnR arrêtées par le Conseil Municipal sont représentées dans les cartographies annexées à la délibération.

- Considérant que l'ensemble des pièces annexes la présente délibération ont été transmises à tous les conseillers municipaux ;

- Vu l'avis de la commission travaux, urbanisme, voirie et cadre de vie en date du 28 mars 2024 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, invité à délibérer, sur proposition de Monsieur le Maire,
DECIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- d'approuver le bilan de la concertation annexé à la présente et les suites données à cette concertation,
- d'arrêter les propositions de zones d'accélération telles que présentées ci-dessus et annexées à la présente,
- de préciser que la présente délibération sera transmise, pour information à la Communauté d'agglomération du Boulonnais et pour avis simple au Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale, en plus de sa transmission au référent préfectoral dans le Département via les services de l'Agence d'urbanisme Boulogne Développement Côte d'Opale,
- d'approuver la proposition de cartographie des zones d'accélération du territoire communale qui sera transmise au référent préfectoral dans le Département. Elle intégrera la cartographie départementale qui sera soumise à l'avis du Comité Régional de l'Energie des Hauts-de-France.

ANNEXES

ANNEXE 1 : Registre de la concertation sur le site internet de la Communauté d'Agglomération du Boulonnais : contributions du 15 décembre 2023 au 27 janvier 2024

ANNEXE 2 : Cartes des différentes ZAEnR validées en Conseil Municipal

- Carte « biométhane »
- Carte « éolien ».
- Carte « réseaux de chaleur »
- Carte « solaire au sol »
- Carte « solaire sur toit »

Résultat des votes : Contre : /
Abstention(s) : /
Pour : 29

Accusé de réception en préfecture
062-216206672-20240404-2024-37-DE
Date de télétransmission : 09/04/2024
Date de réception préfecture : 09/04/2024



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait certifié conforme au registre

Olivier BARBARIN
Maire du Portel
Conseiller Départemental

VILLE DU PORTEL**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt quatre, le quatre avril, à dix huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BARBARIN Olivier, Maire, à la suite de la convocation en date du vingt huit mars dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : M. LIEVENS Mathieu, Mme DEWALLE Laurence, M. LEPRETRE Maxime, Mme CAZIER Suzanne, M. COPPIN Pierre, Mme BOURGAIN Geneviève, M. DUVAL Jean-Yves, Mme LENGAGNE Stéphanie, M. DOUCHET André, M. POTIER Joël, M. LEDEZ Jean-Pierre, M. LELIEVRE Michel, M. VINCENT Jean-Louis, M. CHASSOT Christian, Mme GRIGNON Christine, Mme CROMMAR Laure, Mme LEMAIRE Nathalie, Mme SUSAN-BOURGAIN Christèle, Mme MAUROUARD Valérie, Mme REBAH Juliette, Mme ROUTIER-WADOUX Emmanuelle, M MARIETTE Patrick, M. FEUTRY Laurent, M. AUZOU Jean-Paul, Mme MONTEIRO Marie Evelyne, M. GIN William.

Étaient excusés : M. ISIDORE Philippe qui avait donné pouvoir à M. LIEVENS Mathieu, Mme DESCAMPS-LEMAGNEN Elodie qui avait donné pouvoir à M. FEUTRY Laurent.

M. Jean-Louis VINCENT est élu secrétaire de séance.

**N°2024-38 Objet : Débat public sur la planification maritime « La mer en débat » :
Pour information du Conseil Municipal.**

La Commission Nationale de Débat Public (CNDP) a été saisie par l'Etat et RTE (Réseau de Transport d'Electricité) afin d'organiser un débat public portant sur la planification de l'espace maritime et la cartographie de l'éolien en mer qui se déroule du 20 novembre 2023 au 26 avril 2024. Celui-ci consiste en l'information du public et en la possibilité pour ce dernier de participer aux choix qui détermineront l'avenir de la mer et la place de l'énergie dans la mer.

La mer abrite une biodiversité exceptionnelle, fournit des ressources alimentaires et accueille de nombreuses activités économiques. Elle est confrontée actuellement au changement climatique, il est donc indispensable de la protéger.

Les énergies marines renouvelables dont l'éolien en mer sont essentielles pour répondre à l'objectif de neutralité carbone. Il faut donc procéder à une planification maritime pour laquelle la participation du public est une étape essentielle dont les objectifs sont les suivants :

- concilier au mieux les usages ;
- fixer les évolutions stratégiques ;
- renforcer la protection du milieu marin ;
- cartographier des zones prioritaires d'implantation et de raccordement d'éoliennes en mer, à l'horizon 10 ans et à l'horizon 2050.

Les outils suivants sont mis à la disposition du public afin de comprendre le projet :

- **le site internet du débat public** : <https://www.debatpublic.fr/la-mer-en-debat> pour s'informer, se documenter et poser des questions ;
- **un dossier des maîtres d'ouvrage pour comprendre les enjeux et l'objet du débat public** ;
- **un portail de la planification maritime** : <https://www.geolittoral.developpement-durable.gouv.fr/portail-de-la-planification-de-la-mer-et-du-a1562.html/> ;
- **un atlas de cartes recensant les propositions de l'Etat de zones propices au développement de l'éolien en mer et de zones de protection forte.**

Comment répondre aux enjeux de la planification maritime en Manche Est – Mer du Nord ?

- Renforcer par les aires marines protégées les efforts pour protéger et pour restaurer les écosystèmes marins.

Certains espaces peuvent faire l'objet de zone de protection forte.

Ce réseau sera renforcé pour couvrir 30 % en 2030 dont 10 % en protection forte à l'échelle nationale.

Le réseau doit permettre d'identifier les secteurs à privilégier pour atteindre la cible de protection forte attribuée à la façade.

.../...

- Anticiper les évolutions afin d'assurer une gestion durable des activités maritimes existantes et émergentes. Il s'agit de poursuivre le développement et de respecter les capacités d'accueil des milieux marins et littoraux.

- Développer l'éolien en mer, au cœur de la transition énergétique. Atteindre la neutralité carbone en 2050 implique une augmentation massive des besoins en électricité décarbonée.

La réponse à ces besoins nécessite, entre autre, le développement de l'éolien en mer

Cette source d'énergie dispose des atouts suivants :

- importante production d'électricité
- production locale donc indépendance énergétique et sécurité d'approvisionnement
- contribution à la diversification
- faible intensité carbone, technologie mature
- coût compétitif
- filières créatrice d'emplois
- potentiel important à exploiter

Sur la façade Manche-est – Mer du Nord, six projets éoliens sont déjà attribués ou en cours d'attribution :

- Fécamp AO1
- Courseulles sur mer AO1
- Dieppe – Le-Tréport AO2
- Dunkerque AO3
- Centre Manche 1 AO4
- Centre-Manche 2 (en phase de mise en concurrence)

Toute personne intéressée peut apporter sa contribution via le portail précité.

Le Conseil Municipal a pris acte de ce débat public sur la planification maritime « La mer en débat ».

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait certifié conforme au registre

Olivier BARBARIN
Maire du Portel
Conseiller Départemental



Accusé de réception en préfecture
062-216206672-20240404-2024-38-DE
Date de télétransmission : 09/04/2024
Date de réception préfecture : 09/04/2024

VILLE DU PORTEL**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt quatre, le quatre avril, à dix huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BARBARIN Olivier, Maire, à la suite de la convocation en date du vingt huit mars dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : M. LIEVENS Mathieu, Mme DEWALLE Laurence, M. LEPRETRE Maxime, Mme CAZIER Suzanne, M. COPPIN Pierre, Mme BOURGAIN Geneviève, M. DUVAL Jean-Yves, Mme LENGAGNE Stéphanie, M. DOUCHET André, M. POTIER Joël, M. LEDEZ Jean-Pierre, M. LELIEVRE Michel, M. VINCENT Jean-Louis, M. CHASSOT Christian, Mme GRIGNON Christine, Mme CROMMAR Laure, Mme LEMAIRE Nathalie, Mme SUSAN-BOURGAIN Christèle, Mme MAUROUARD Valérie, Mme REBAH Juliette, Mme ROUTIER-WADOUX Emmanuelle, M MARIETTE Patrick, M. FEUTRY Laurent, M. AUZOU Jean-Paul, Mme MONTEIRO Marie Evelyne, M. GIN William.

Étaient excusés : M. ISIDORE Philippe qui avait donné pouvoir à M. LIEVENS Mathieu, Mme DESCAMPS-LEMAGNEN Elodie qui avait donné pouvoir à M. FEUTRY Laurent.

M. Jean-Louis VINCENT est élu secrétaire de séance.

N°2024-39 Objet : Politique de la ville - contrat de ville : demandes de subventions 2024.

Le Contrat de ville a été signé le 26 juin 2015, par de nombreux partenaires, et en premier lieu l'Etat, le Conseil Régional Nord Pas-de-Calais, le Conseil Départemental, la Communauté d'Agglomération du Boulonnais, la Caisse d'Allocations Familiales et les 4 communes concernées. En 2024, le Contrat de Ville se réinvente sur chaque territoire nationale vers une nouvelle génération 2024-2030 des contrats de ville : Quartiers 2030.

La programmation du territoire du Portel comporte 13 projets co-financés par l'Agence Nationale pour la Cohésion des Territoires, le Département, la Caisse d'Allocations Familiales et/ou par le Conseil Régional des Hauts-de-France. 7 d'entre eux sont portés par le Centre Social Espace Carnot, 2 par le C.C.A.S. et 4 par la Ville, qui assure également le pilotage du Contrat de ville sur la commune.

1 action concoure à l'objectif stratégique - **Quartiers de plein emploi (entrepreneuriat et emploi)** :

- Point Information Jeunesse / Parcours 16/25 ans + Chantiers Jeunes

2 actions concourent à l'objectif stratégique – **Quartiers d'adaptation aux transitions (énergétique et écologique)** :

- A l'occasion (espace d'initiatives solidaires)
- Habitants éco-responsables

8 actions concourent à l'objectif stratégique - **Quartiers de l'émancipation (avec notamment le sport, la culture, l'éducation via les Cités Educatives et les Programmes de Réussite Educative et un axe fort sur la lutte contre les discriminations)** :

- A la croisée des chemins
- Bourse initiatives jeunes
- Aire de famille
- Espace de vie sociale d'Henriville
- Pause cartable 2024
- Faire évoluer les droits des femmes dans les quartiers
- PRE Outreau-Le Portel 2024-2026 : Fonctionnement de l'équipe de réussite éducative (ingénierie)
- PRE Outreau-Le Portel 2024-2026 : Actions spécifiques en direction des jeunes et de leur famille

2 actions concourent à l'objectif stratégique - **Quartiers plus sûrs et plus ouverts (lien police population,**

médiation sociale)
 2 actions concourent à l'objectif stratégique - **Quartiers plus sûrs et plus ouverts (lien police population, médiation sociale)**
 ➤ Gestion Urbaine de Proximité
 ➤ Les espaces communs grâce à la médiation

- Vu l'avis de la Commission Finances en date du 29 mars 2024,

LE CONSEIL MUNICIPAL, invité à délibérer,
Sur proposition de Monsieur le Conseiller Municipal Délégué Spécial,
DECIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **d'accepter** les projets envisagés ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à solliciter les subventions correspondantes ;
- **de s'engager à financer** les projets, sous réserve de l'obtention des financements sollicités.

Résultat des votes : Contre : /
Abstention(s) : /
Pour : 29

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait certifié conforme au registre



Olivier BARBARIN
Maire du Portel
Conseiller Départemental

Accusé de réception en préfecture
062-216206672-20240404-2024-39-DE
Date de télétransmission : 09/04/2024
Date de réception préfecture : 09/04/2024

VILLE DU PORTEL**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt quatre, le quatre avril, à dix huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BARBARIN Olivier, Maire, à la suite de la convocation en date du vingt huit mars dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : M. LIEVENS Mathieu, Mme DEWALLE Laurence, M. LEPRETRE Maxime, Mme CAZIER Suzanne, M. COPPIN Pierre, Mme BOURGAIN Geneviève, M. DUVAL Jean-Yves, Mme LENGAGNE Stéphanie, M. DOUCHET André, M. POTIER Joël, M. LEDEZ Jean-Pierre, M. LELIEVRE Michel, M. VINCENT Jean-Louis, M. CHASSOT Christian, Mme GRIGNON Christine, Mme CROMMAR Laure, Mme LEMAIRE Nathalie, Mme SUSAN-BOURGAIN Christèle, Mme MAUROUARD Valérie, Mme REBAH Juliette, Mme ROUTIER-WADOUX Emmanuelle, M MARIETTE Patrick, M. FEUTRY Laurent, M. AUZOU Jean-Paul, Mme MONTEIRO Marie Evelyne, M. GIN William.

Etaient excusés : M. ISIDORE Philippe qui avait donné pouvoir à M. LIEVENS Mathieu, Mme DESCAMPS-LEMAGNEN Elodie qui avait donné pouvoir à M. FEUTRY Laurent.

M. Jean-Louis VINCENT est élu secrétaire de séance.

N°2024-40 Objet : Demande de subvention au Département : « travaux d'aménagement des sanitaires de l'école Camus ».

Il est proposé au Conseil Municipal de solliciter une subvention auprès du Département dans le cadre de l'appel à projet 2024 « modernisation de l'offre de services offerte aux habitants des quartiers prioritaires » pour l'opération dénommée « travaux d'aménagement des sanitaires de l'école Camus ».

Ces travaux sont estimés à 23 600 euros HT.

L'aide du Département pourra atteindre jusqu'à 80 % du montant HT des travaux réalisés, dans la limite du montant maximum attribué pour chaque commune (ces données seront établies dans le courant du 1^{er} semestre 2024).

- Vu l'avis de la commission travaux, urbanisme, voirie et cadre de vie en date du 28 mars 2024 ;
- Vu l'avis de la commission des finances en date du 29 mars 2024 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, invité à délibérer,

Sur proposition de Monsieur le Conseiller Municipal Délégué Spécial,

DECIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- de solliciter une subvention au taux maximum pour l'opération reprise ci-dessus ;
- de s'engager à financer le solde de l'opération non couverte par les subventions sur le budget communal ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous les actes en découlant.

Résultat des votes : Contre : /
Abstention(s) : /
Pour : 29

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait certifié conforme au registre

Olivier BARBARIN
Maire du Portel
Conseiller Départemental



Accusé de réception en préfecture
062-216206672-20240404-2024-40-DE
Date de télétransmission : 09/04/2024
Date de réception préfecture : 09/04/2024

VILLE DU PORTEL**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt quatre, le quatre avril, à dix huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BARBARIN Olivier, Maire, à la suite de la convocation en date du vingt huit mars dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : M. LIEVENS Mathieu, Mme DEWALLE Laurence, M. LEPRETRE Maxime, Mme CAZIER Suzanne, M. COPPIN Pierre, Mme BOURGAIN Geneviève, M. DUVAL Jean-Yves, Mme LENGAGNE Stéphanie, M. DOUCHET André, M. POTIER Joël, M. LEDEZ Jean-Pierre, M. LELIEVRE Michel, M. VINCENT Jean-Louis, M. CHASSOT Christian, Mme GRIGNON Christine, Mme CROMMAR Laure, Mme LEMAIRE Nathalie, Mme SUSAN-BOURGAIN Christèle, Mme MAUROUARD Valérie, Mme REBAH Juliette, Mme ROUTIER-WADOUX Emmanuelle, M MARIETTE Patrick, M. FEUTRY Laurent, M. AUZOU Jean-Paul, Mme MONTEIRO Marie Evelyne, M. GIN William.

Etaient excusés : M. ISIDORE Philippe qui avait donné pouvoir à M. LIEVENS Mathieu, Mme DESCAMPS-LEMAGNEN Elodie qui avait donné pouvoir à M. FEUTRY Laurent.

M. Jean-Louis VINCENT est élu secrétaire de séance.

**N°2024-41 Objet : Aide à la voirie communale – inondations exceptionnelles de novembre 2023 :
Demandes de subventions.**

Les voiries communales ont subi des dégâts suite à la tempête de novembre 2023.

Il est prévu de solliciter des subventions au taux maximum auprès de l'Etat, de la Région et du Département pour un montant de travaux estimé à 99.210,75 euros HT.

- Vu l'avis de la commission travaux, urbanisme, voirie et cadre de vie en date du 28 mars 2024 ;
- Vu l'avis de la commission des finances en date du 29 mars 2024 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, invité à délibérer,

Sur proposition de Monsieur le Conseiller Municipal Délégué Spécial,

DECIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- de solliciter des subventions au taux maximum auprès de l'Etat, de la Région et du Département pour un montant de travaux estimé à 99.210,75 euros HT ;

- de s'engager à financer le solde de l'opération non couverte par les subventions sur le budget communal ;

- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toutes les pièces en découlant.

Résultat des votes : Contre : /
Abstention(s) : /
Pour : 29

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait certifié conforme au registre

Olivier BARBARIN
Maire du Portel
Conseiller Départemental



Accusé de réception en préfecture
062-216206672-20240404-2024-41-DE
Date de télétransmission : 09/04/2024
Date de réception préfecture : 09/04/2024

DATE D’AFFICHAGE : 05/04/2024

VILLE DU PORTEL**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt quatre, le quatre avril, à dix huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BARBARIN Olivier, Maire, à la suite de la convocation en date du vingt huit mars dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : M. LIEVENS Mathieu, Mme DEWALLE Laurence, M. LEPRETRE Maxime, Mme CAZIER Suzanne, M. COPPIN Pierre, Mme BOURGAIN Geneviève, M. DUVAL Jean-Yves, Mme LENGAGNE Stéphanie, M. DOUCHET André, M. POTIER Joël, M. LEDEZ Jean-Pierre, M. LELIEVRE Michel, M. VINCENT Jean-Louis, M. CHASSOT Christian, Mme GRIGNON Christine, Mme CROMMAR Laure, Mme LEMAIRE Nathalie, Mme SUSAN-BOURGAIN Christèle, Mme MAUROUARD Valérie, Mme REBAH Juliette, Mme ROUTIER-WADOUX Emmanuelle, M MARIETTE Patrick, M. FEUTRY Laurent, M. AUZOU Jean-Paul, Mme MONTEIRO Marie Evelyne, M. GIN William.

Etaient excusés : M. ISIDORE Philippe qui avait donné pouvoir à M. LIEVENS Mathieu, Mme DESCAMPS-LEMAGNEN Elodie qui avait donné pouvoir à M. FEUTRY Laurent.

M. Jean-Louis VINCENT est élu secrétaire de séance.

**N°2024-42 Objet : Région Hauts de France « AMO pour l'assistance au montage opérationnel de l'opération d'aménagement urbain du quartier du Mont de Coupes »:
Demande de subvention à la Banque des Territoires.**

Il convient de rappeler que la commune a été retenue pour le programme « Petites Villes de Demain ». Le programme Petites Villes de Demain, sur la période 2020-2026, permet aux villes de moins de 20.000 habitants, désignées par les Préfets, de bénéficier d'un soutien spécifique de l'État et de ses partenaires pour élaborer et mettre en œuvre leurs projets de revitalisation.

La Banque des Territoires, partenaire de ce dispositif, peut apporter un financement à hauteur de 50 % sur des études préalables de projet de revitalisation. Cette entité a donné délégation à la Région Hauts de France pour traiter ces demandes et gérer ces fonds.

Il est prévu de solliciter une subvention pour l'opération dénommée « AMO pour l'assistance au montage opérationnel de l'opération d'aménagement urbain du quartier du Mont de Coupes » estimée à 15.300 euros HT.

- Vu l'avis de la commission travaux, urbanisme, voirie et cadre de vie en date du 28 mars 2024 ;

- Vu l'avis de la commission des finances en date du 29 mars 2024 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, invité à délibérer,

Sur proposition de Monsieur le Conseiller Municipal Délégué Spécial,

DECIDE, à la majorité des membres présents et représentés,

- de solliciter une subvention au taux maximum pour l'opération dénommée « AMO pour l'assistance au montage opérationnel de l'opération d'aménagement urbain du quartier du Mont de Coupes » estimée à 15.300 euros HT ;

- d'approuver le plan de financement ci-annexé ;

- de s'engager à financer le solde de l'opération non couverte par les subventions sur le budget communal ;

- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toutes les pièces en découlant.

Résultat des votes : Contre : 3
Abstention(s) : /
Pour : 26

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait certifié conforme au registre

Olivier BARBARIN
Maire du Portel
Conseiller Départemental



Accusé de réception en préfecture
062-216206672-20240404-2024-42-DE
Date de télétransmission : 09/04/2024
Date de réception préfecture : 09/04/2024

DATE D’AFFICHAGE : 05/04/2024

VILLE DU PORTEL**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt quatre, le quatre avril, à dix huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BARBARIN Olivier, Maire, à la suite de la convocation en date du vingt huit mars dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : M. LIEVENS Mathieu, Mme DEWALLE Laurence, M. LEPRETRE Maxime, Mme CAZIER Suzanne, M. COPPIN Pierre, Mme BOURGAIN Geneviève, M. DUVAL Jean-Yves, Mme LENGAGNE Stéphanie, M. DOUCHET André, M. POTIER Joël, M. LEDEZ Jean-Pierre, M. LELIEVRE Michel, M. VINCENT Jean-Louis, M. CHASSOT Christian, Mme GRIGNON Christine, Mme CROMMAR Laure, Mme LEMAIRE Nathalie, Mme SUSAN-BOURGAIN Christèle, Mme MAUROUARD Valérie, Mme REBAH Juliette, Mme ROUTIER-WADOUX Emmanuelle, M MARIETTE Patrick, M. FEUTRY Laurent, M. AUZOU Jean-Paul, Mme MONTEIRO Marie Evelyne, M. GIN William.

Etaient excusés : M. ISIDORE Philippe qui avait donné pouvoir à M. LIEVENS Mathieu, Mme DESCAMPS-LEMAGNEN Elodie qui avait donné pouvoir à M. FEUTRY Laurent.

M. Jean-Louis VINCENT est élu secrétaire de séance.

N°2024-43 Objet : Projet de préservation et de valorisation de l'espace naturel (sentier du littoral – Mont de Couppes) : Demande de subvention auprès de la Région.

Une étude de faisabilité, financée par l'appel à projet « France vue sur mer », pour l'opération dénommée « requalification et aménagement des accès à la mer ainsi que la valorisation du patrimoine naturel et culturel » a été réalisée.

Suite aux propositions de cette étude, la maîtrise d'œuvre et les différents éléments de « valorisation » sont estimés à 1.257.000 euros HT.

Il est prévu de solliciter une subvention au taux maximum auprès de la Région.

- Vu l'avis de la commission travaux, urbanisme, voirie et cadre de vie en date du 28 mars 2024 ;

- Vu l'avis de la commission des finances en date du 29 mars 2024 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, invité à délibérer,

Sur proposition de Monsieur le Conseiller Municipal Délégué Spécial,

DECIDE, à la majorité des membres présents et représentés,

- de solliciter une subvention auprès de la Région au taux maximum pour l'opération désignée ci-dessus ;

- de s'engager à financer le solde de l'opération non couverte par les subventions sur le budget communal ;

- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous les actes en découlant

Résultat des votes : Contre : 3
Abstention(s) : /
Pour : 26

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait certifié conforme au registre

Olivier BARBARIN
Maire du Portel
Conseiller Départemental



Accusé de réception en préfecture
062-216206672-20240404-2024-43-DE
Date de télétransmission : 09/04/2024
Date de réception préfecture : 09/04/2024

VILLE DU PORTEL**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt quatre, le quatre avril, à dix huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BARBARIN Olivier, Maire, à la suite de la convocation en date du vingt huit mars dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : M. LIEVENS Mathieu, Mme DEWALLE Laurence, M. LEPRETRE Maxime, Mme CAZIER Suzanne, M. COPPIN Pierre, Mme BOURGAIN Geneviève, M. DUVAL Jean-Yves, Mme LENGAGNE Stéphanie, M. DOUCHET André, M. POTIER Joël, M. LEDEZ Jean-Pierre, M. LELIEVRE Michel, M. VINCENT Jean-Louis, M. CHASSOT Christian, Mme GRIGNON Christine, Mme CROMMAR Laure, Mme LEMAIRE Nathalie, Mme SUSAN-BOURGAIN Christèle, Mme MAUROUARD Valérie, Mme REBAH Juliette, Mme ROUTIER-WADOUX Emmanuelle, M MARIETTE Patrick, M. FEUTRY Laurent, M. AUZOU Jean-Paul, Mme MONTEIRO Marie Evelyne, M. GIN William.

Etaient excusés : M. ISIDORE Philippe qui avait donné pouvoir à M. LIEVENS Mathieu, Mme DESCAMPS-LEMAGNEN Elodie qui avait donné pouvoir à M. FEUTRY Laurent.

M. Jean-Louis VINCENT est élu secrétaire de séance.

**N°2024-44 Objet : Projet d'aménagement touristique et de valorisation du sentier du littoral –
Mont de Couppes: Demande de subvention auprès du Département.**

Il est rappelé qu'une étude de faisabilité, financée par l'appel à projet « France vue sur mer », pour l'opération dénommée « requalification et aménagement des accès à la mer ainsi que la valorisation du patrimoine naturel et culturel » a été réalisée.

Suite aux propositions de cette étude, la maîtrise d'œuvre et les différents éléments de « valorisation » sont estimés à 1.257.000 euros HT.

Il est prévu de solliciter une subvention au taux maximum auprès du Département.

- Vu l'avis de la commission travaux, urbanisme, voirie et cadre de vie en date du 28 mars 2024 ;
- Vu l'avis de la commission des finances en date du 29 mars 2024 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, invité à délibérer,

Sur proposition de Monsieur le Conseiller Municipal Délégué Spécial,

DECIDE, à la majorité des membres présents et représentés,

- de solliciter une subvention au taux maximum auprès du Département pour l'opération désignée ci-dessus ;
- de s'engager à financer le solde de l'opération non couverte par les subventions sur le budget communal ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous les actes en découlant.

Résultat des votes : Contre : 3
Abstention(s) : /
Pour : 26

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait certifié conforme au registre

Olivier BARBARIN
Maire du Portel
Conseiller Départemental



Accusé de réception en préfecture
062-216206672-20240404-2024-44-DE
Date de télétransmission : 09/04/2024
Date de réception préfecture : 09/04/2024

VILLE DU PORTEL**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt quatre, le quatre avril, à dix huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BARBARIN Olivier, Maire, à la suite de la convocation en date du vingt huit mars dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : M. LIEVENS Mathieu, Mme DEWALLE Laurence, M. LEPRETRE Maxime, Mme CAZIER Suzanne, M. COPPIN Pierre, Mme BOURGAIN Geneviève, M. DUVAL Jean-Yves, Mme LENGAGNE Stéphanie, M. DOUCHET André, M. POTIER Joël, M. LEDEZ Jean-Pierre, M. LELIEVRE Michel, M. VINCENT Jean-Louis, M. CHASSOT Christian, Mme GRIGNON Christine, Mme CROMMAR Laure, Mme LEMAIRE Nathalie, Mme SUSAN-BOURGAIN Christèle, Mme MAUROUARD Valérie, Mme REBAH Juliette, Mme ROUTIER-WADOUX Emmanuelle, M MARIETTE Patrick, M. FEUTRY Laurent, M. AUZOU Jean-Paul, Mme MONTEIRO Marie Evelyne, M. GIN William.

Etaient excusés : M. ISIDORE Philippe qui avait donné pouvoir à M. LIEVENS Mathieu, Mme DESCAMPS-LEMAGNEN Elodie qui avait donné pouvoir à M. FEUTRY Laurent.

M. Jean-Louis VINCENT est élu secrétaire de séance.

**N°2024-45 Objet : Projet de sentier du littoral du Mont de Coupes : Demande de subvention
auprès de l'Agence de l'Eau.**

Il est rappelé qu'une étude de faisabilité, financée par l'appel à projet « France vue sur mer », pour l'opération dénommée « requalification et aménagement des accès à la mer ainsi que la valorisation du patrimoine naturel et culturel » a été réalisée.

Suite aux propositions de cette étude, la maîtrise d'œuvre et les différents éléments de « valorisation » sont estimés à 1.257.000 euros HT.

Il est prévu de solliciter une subvention au taux maximum auprès de l'Agence de l'Eau dans le cadre du « 11^{ème} programme d'intervention : restauration et gestion des milieux naturels et du littoral ».

- Vu l'avis de la commission travaux, urbanisme, voirie et cadre de vie en date du 28 mars 2024 ;

- Vu l'avis de la commission des finances en date du 29 mars 2024 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, invité à délibérer,

Sur proposition de Monsieur le Conseiller Municipal Délégué Spécial,

DECIDE, à la majorité des membres présents et représentés,

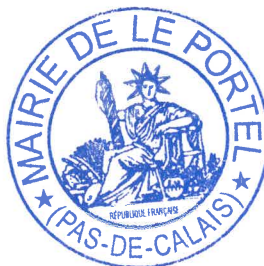
- de solliciter une subvention au taux maximum auprès de l'Agence de l'Eau pour l'opération désignée ci-dessus ;

- de s'engager à financer le solde de l'opération non couverte par les subventions sur le budget communal ;

- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous les actes en découlant.

Résultat des votes : Contre : 3
Abstention(s) : /
Pour : 26

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait certifié conforme au registre



Olivier BARBARIN
Maire du Portel
Conseiller Départemental

Accusé de réception en préfecture
062-216206672-20240404-2024-45-DE
Date de télétransmission : 09/04/2024
Date de réception préfecture : 09/04/2024

VILLE DU PORTEL**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt quatre, le quatre avril, à dix huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BARBARIN Olivier, Maire, à la suite de la convocation en date du vingt huit mars dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : M. LIEVENS Mathieu, Mme DEWALLE Laurence, M. LEPRETRE Maxime, Mme CAZIER Suzanne, M. COPPIN Pierre, Mme BOURGAIN Geneviève, M. DUVAL Jean-Yves, Mme LENGAGNE Stéphanie, M. DOUCHET André, M. POTIER Joël, M. LEDEZ Jean-Pierre, M. LELIEVRE Michel, M. VINCENT Jean-Louis, M. CHASSOT Christian, Mme GRIGNON Christine, Mme CROMMAR Laure, Mme LEMAIRE Nathalie, Mme SUSAN-BOURGAIN Christèle, Mme MAUROUARD Valérie, Mme REBAH Juliette, Mme ROUTIER-WADOUX Emmanuelle, M MARIETTE Patrick, M. FEUTRY Laurent, M. AUZOU Jean-Paul, Mme MONTEIRO Marie Evelyne, M. GIN William.

Étaient excusés : M. ISIDORE Philippe qui avait donné pouvoir à M. LIEVENS Mathieu, Mme DESCAMPS-LEMAGNEN Elodie qui avait donné pouvoir à M. FEUTRY Laurent.

M. Jean-Louis VINCENT est élu secrétaire de séance.

N°2024-46 Objet : Demande de subvention au titre des amendes de police auprès du Département pour des aménagements de sécurité routière.

Les communes peuvent prétendre à bénéficier d'un soutien du Département au titre des amendes de police.

Les fonds sont affectés en priorité aux opérations visant à la mise en sécurité des voies et de leurs usagers.

Le montant total de l'opération envisagée sur la commune, concernant la mise en place de passages piétons lumineux devant certaines entrées d'écoles ou de carrefours sensibles, s'élève à 36.450 euros HT.

Ces aménagements ont pour but de **renforcer la perception d'un passage piéton** pour les conducteurs et **d'améliorer la sécurité des piétons.**

- Vu l'avis de la commission travaux, urbanisme, voirie et cadre de vie en date du 28 mars 2024 ;

- Vu l'avis de la commission des finances en date du 29 mars 2024 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, invité à délibérer,

Sur proposition de Monsieur le Conseiller Municipal Délégué Spécial,

DECIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- de solliciter une subvention au taux maximum auprès du Département au titre des amendes de police; concernant la mise en place de passages piétons lumineux devant certaines entrées d'écoles ou de carrefours sensibles, pour un montant de 36.450 euros HT ;

- d'approuver le plan de financement ci-annexé ;

- de s'engager à financer le solde de l'opération non couverte par les subventions sur le budget communal ;

- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous les actes en découlant.

Résultat des votes : Contre : /
Abstention(s) : /
Pour : 29

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait certifié conforme au registre

Olivier BARBARIN
Maire du Portel
Conseiller Départemental



Accusé de réception en préfecture
062-216206672-20240404-2024-46-DE
Date de télétransmission : 09/04/2024
Date de réception préfecture : 09/04/2024

VILLE DU PORTEL**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt quatre, le quatre avril, à dix huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BARBARIN Olivier, Maire, à la suite de la convocation en date du vingt huit mars dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : M. LIEVENS Mathieu, Mme DEWALLE Laurence, M. LEPRETRE Maxime, Mme CAZIER Suzanne, M. COPPIN Pierre, Mme BOURGAIN Geneviève, M. DUVAL Jean-Yves, Mme LENGAGNE Stéphanie, M. DOUCHET André, M. POTIER Joël, M. LEDEZ Jean-Pierre, M. LELIEVRE Michel, M. VINCENT Jean-Louis, M. CHASSOT Christian, Mme GRIGNON Christine, Mme CROMMAR Laure, Mme LEMAIRE Nathalie, Mme SUSAN-BOURGAIN Christèle, Mme MAUROUARD Valérie, Mme REBAH Juliette, Mme ROUTIER-WADOUX Emmanuelle, M MARIETTE Patrick, M. FEUTRY Laurent, M. AUZOU Jean-Paul, Mme MONTEIRO Marie Evelyne, M. GIN William.

Étaient excusés : M. ISIDORE Philippe qui avait donné pouvoir à M. LIEVENS Mathieu, Mme DESCAMPS-LEMAGNEN Elodie qui avait donné pouvoir à M. FEUTRY Laurent.

M. Jean-Louis VINCENT est élu secrétaire de séance.

N°2024-47 Objet : « Architectures et Couleurs Porteloises » : Attribution d'une subvention par la Commune à Monsieur Sylvain PORET.

Dans le cadre de l'opération « Architectures et Couleurs Porteloises », il est prévu d'accorder une subvention municipale à **Monsieur Sylvain PORET** domicilié 31 rue Faidherbe à LE PORTEL. L'aide de la Ville s'établit comme suit :

Montant des travaux	10.527,28 Euros	H.T.	Ravalement des
Montant des travaux subventionnables	10.527,28 Euros	H.T.	façades avec enduit
Aide de la Ville	760 Euros		projeté

- Vu l'avis de la Commission Travaux, Urbanisme, Voirie et Cadre de Vie en date du 28 mars 2024 ;
- Vu l'avis de la commission Finances en date du 29 mars 2024 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, invité à délibérer,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

DECIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **d'accorder** une subvention d'un montant de **760 Euros** à **Monsieur Sylvain PORET** domicilié 31 rue Faidherbe à LE PORTEL, dans le cadre de l'opération « Architectures et Couleurs Porteloises », conformément à la convention d'aide municipale d'accompagnement du document conseil « Architectures et Couleurs Porteloises » en date du 13 décembre 2022.

- **d'autoriser** Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous les actes en découlant.

Résultat des votes : Contre : /
Abstention(s) : /
Pour : 29

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait certifié conforme au registre

Olivier BARBARIN
Maire du Portel
Conseiller Départemental



Accusé de réception en préfecture
062-216206672-20240404-2024-47-DE
Date de télétransmission : 09/04/2024
Date de réception préfecture : 09/04/2024

VILLE DU PORTEL**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt quatre, le quatre avril, à dix huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BARBARIN Olivier, Maire, à la suite de la convocation en date du vingt huit mars dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : M. LIEVENS Mathieu, Mme DEWALLE Laurence, M. LEPRETRE Maxime, Mme CAZIER Suzanne, M. COPPIN Pierre, Mme BOURGAIN Geneviève, M. DUVAL Jean-Yves, Mme LENGAGNE Stéphanie, M. DOUCHET André, M. POTIER Joël, M. LEDEZ Jean-Pierre, M. LELIEVRE Michel, M. VINCENT Jean-Louis, M. CHASSOT Christian, Mme GRIGNON Christine, Mme CROMMAR Laure, Mme LEMAIRE Nathalie, Mme SUSAN-BOURGAIN Christèle, Mme MAUROUARD Valérie, Mme REBAH Juliette, Mme ROUTIER-WADOUX Emmanuelle, M MARIETTE Patrick, M. FEUTRY Laurent, M. AUZOU Jean-Paul, Mme MONTEIRO Marie Evelyne, M. GIN William.

Étaient excusés : M. ISIDORE Philippe qui avait donné pouvoir à M. LIEVENS Mathieu, Mme DESCAMPS-LEMAGNEN Elodie qui avait donné pouvoir à M. FEUTRY Laurent.

M. Jean-Louis VINCENT est élu secrétaire de séance.

N°2024-48 **Objet** : « Architectures et Couleurs Porteloises » : Attribution d'une subvention par la Commune à Monsieur Gilles SAILLY.

Dans le cadre de l'opération « Architectures et Couleurs Porteloises », il est prévu d'accorder une subvention municipale à **Monsieur Gilles SAILLY** domicilié 127 Bd du Général de Gaulle à LE PORTEL. L'aide de la Ville s'établit comme suit :

Montant des travaux	24.170,62 Euros	H.T.	Ravalement des
Montant des travaux subventionnables	17.761,27 Euros	H.T.	façades avec isolation
Aide de la Ville	760 Euros		pignon

- Vu l'avis de la Commission Travaux, Urbanisme, Voirie et Cadre de Vie en date du 28 mars 2024 ;
- Vu l'avis de la commission Finances en date du 29 mars 2024 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, invité à délibérer,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

DECIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **d'accorder** une subvention d'un montant de **760 Euros** à **Monsieur Gilles SAILLY** domicilié 127 Bd du Général de Gaulle à LE PORTEL, dans le cadre de l'opération « Architectures et Couleurs Porteloises », conformément à la convention d'aide municipale d'accompagnement du document conseil « Architectures et Couleurs Porteloises » en date du 13 décembre 2022.

- **d'autoriser** Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous les actes en découlant.

Résultat des votes : Contre : /
Abstention(s) : /
Pour : 29

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait certifié conforme au registre

Olivier BARBARIN
Maire du Portel
Conseiller Départemental



Accusé de réception en préfecture
062-216206672-20240404-2024-48-DE
Date de télétransmission : 09/04/2024
Date de réception préfecture : 09/04/2024

VILLE DU PORTEL**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt quatre, le quatre avril, à dix huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BARBARIN Olivier, Maire, à la suite de la convocation en date du vingt huit mars dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : M. LIEVENS Mathieu, Mme DEWALLE Laurence, M. LEPRETRE Maxime, Mme CAZIER Suzanne, M. COPPIN Pierre, Mme BOURGAIN Geneviève, M. DUVAL Jean-Yves, Mme LENGAGNE Stéphanie, M. DOUCHET André, M. POTIER Joël, M. LEDEZ Jean-Pierre, M. LELIEVRE Michel, M. VINCENT Jean-Louis, M. CHASSOT Christian, Mme GRIGNON Christine, Mme CROMMAR Laure, Mme LEMAIRE Nathalie, Mme SUSAN-BOURGAIN Christèle, Mme MAUROUARD Valérie, Mme REBAH Juliette, Mme ROUTIER-WADOUX Emmanuelle, M MARIETTE Patrick, M. FEUTRY Laurent, M. AUZOU Jean-Paul, Mme MONTEIRO Marie Evelyne, M. GIN William.

Etaient excusés : M. ISIDORE Philippe qui avait donné pouvoir à M. LIEVENS Mathieu, Mme DESCAMPS-LEMAGNEN Elodie qui avait donné pouvoir à M. FEUTRY Laurent.

M. Jean-Louis VINCENT est élu secrétaire de séance.

N°2024-49 Objet : « Architectures et Couleurs Porteloises » : Attribution d'une subvention par la Commune à Madame Sandie BURETTE LEGROS.

Dans le cadre de l'opération « Architectures et Couleurs Porteloises », il est prévu d'accorder une subvention municipale à **Madame Sandie BURETTE LEGROS** domiciliée 16 avenue de l'Yser à CONDETTE (62360) pour un immeuble sis 21 Bd du Maréchal Lyautey à LE PORTEL. L'aide de la Ville s'établit comme suit :

Montant des travaux	15.095,06 Euros	H.T.	Isolation des façades
Montant des travaux subventionnables	15.095,06 Euros	H.T.	extérieures avant et arrière
Aide de la Ville	760 Euros		et mise en peinture

- Vu l'avis de la Commission Travaux, Urbanisme, Voirie et Cadre de Vie en date du 28 mars 2024 ;

- Vu l'avis de la commission Finances en date du 29 mars 2024 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, invité à délibérer,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

DECIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **d'accorder** une subvention d'un montant de **760 Euros** à **Madame Sandie BURETTE LEGROS** domiciliée 16 avenue de l'Yser à CONDETTE (62360) pour un immeuble sis 21 Bd du Maréchal Lyautey à LE PORTEL, dans le cadre de l'opération « Architectures et Couleurs Porteloises », conformément à la convention d'aide municipale d'accompagnement du document conseil « Architectures et Couleurs Porteloises » en date du 13 décembre 2022.

- **d'autoriser** Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous les actes en découlant.

Résultat des votes : Contre : /
Abstention(s) : /
Pour : 29

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait certifié conforme au registre

Olivier BARBARIN
Maire du Portel
Conseiller Départemental



Accusé de réception en préfecture
062-216206672-20240404-2024-49-DE
Date de télétransmission : 09/04/2024
Date de réception préfecture : 09/04/2024

VILLE DU PORTEL**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt quatre, le quatre avril, à dix huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BARBARIN Olivier, Maire, à la suite de la convocation en date du vingt huit mars dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : M. LIEVENS Mathieu, Mme DEWALLE Laurence, M. LEPRETRE Maxime, Mme CAZIER Suzanne, M. COPPIN Pierre, Mme BOURGAIN Geneviève, M. DUVAL Jean-Yves, Mme LENGAGNE Stéphanie, M. DOUCHET André, M. POTIER Joël, M. LEDEZ Jean-Pierre, M. LELIEVRE Michel, M. VINCENT Jean-Louis, M. CHASSOT Christian, Mme GRIGNON Christine, Mme CROMMAR Laure, Mme LEMAIRE Nathalie, Mme SUSAN-BOURGAIN Christèle, Mme MAUROUARD Valérie, Mme REBAH Juliette, Mme ROUTIER-WADOUX Emmanuelle, M MARIETTE Patrick, M. FEUTRY Laurent, M. AUZOU Jean-Paul, Mme MONTEIRO Marie Evelyne, M. GIN William.

Étaient excusés : M. ISIDORE Philippe qui avait donné pouvoir à M. LIEVENS Mathieu, Mme DESCAMPS-LEMAGNEN Elodie qui avait donné pouvoir à M. FEUTRY Laurent.

M. Jean-Louis VINCENT est élu secrétaire de séance.

N°2024-50 **Objet** : « Architectures et Couleurs Porteloises » : Attribution d'une subvention par la Commune à Madame Priscilia MENDES DOS SANTOS.

Dans le cadre de l'opération « Architectures et Couleurs Porteloises », il est prévu d'accorder une subvention municipale à **Madame Priscilia MENDES DOS SANTOS** domiciliée 28 Bd du Rieu de Cat à LE PORTEL.

L'aide de la Ville s'établit comme suit :

Montant des travaux	10.253 Euros	H.T.	Ravalement des
Montant des travaux subventionnables	10.253 Euros	H.T.	façades avant et arrière
Aide de la Ville	760 Euros		

- Vu l'avis de la Commission Travaux, Urbanisme, Voirie et Cadre de Vie en date du 28 mars 2024 ;
- Vu l'avis de la commission Finances en date du 29 mars 2024 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, invité à délibérer,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

DECIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **d'accorder** une subvention d'un montant de **760 Euros** à **Madame Priscilia MENDES DOS SANTOS** domiciliée 28 Bd du Rieu de Cat à LE PORTEL, dans le cadre de l'opération « Architectures et Couleurs Porteloises », conformément à la convention d'aide municipale d'accompagnement du document conseil « Architectures et Couleurs Porteloises » en date du 13 décembre 2022.

- **d'autoriser** Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous les actes en découlant.

Résultat des votes : Contre : /
Abstention(s) : /
Pour : 29

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait certifié conforme au registre

Olivier BARBARIN
Maire du Portel
Conseiller Départemental



Accusé de réception en préfecture
062-216206672-20240404-2024-50-DE
Date de télétransmission : 09/04/2024
Date de réception préfecture : 09/04/2024

VILLE DU PORTEL**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt quatre, le quatre avril, à dix huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BARBARIN Olivier, Maire, à la suite de la convocation en date du vingt huit mars dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : M. LIEVENS Mathieu, Mme DEWALLE Laurence, M. LEPRETRE Maxime, Mme CAZIER Suzanne, M. COPPIN Pierre, Mme BOURGAIN Geneviève, M. DUVAL Jean-Yves, Mme LENGAGNE Stéphanie, M. DOUCHET André, M. POTIER Joël, M. LEDEZ Jean-Pierre, M. LELIEVRE Michel, M. VINCENT Jean-Louis, M. CHASSOT Christian, Mme GRIGNON Christine, Mme CROMMAR Laure, Mme LEMAIRE Nathalie, Mme SUSAN-BOURGAIN Christèle, Mme MAUROUARD Valérie, Mme REBAH Juliette, Mme ROUTIER-WADOUX Emmanuelle, M MARIETTE Patrick, M. FEUTRY Laurent, M. AUZOU Jean-Paul, Mme MONTEIRO Marie Evelyne, M. GIN William.

Étaient excusés : M. ISIDORE Philippe qui avait donné pouvoir à M. LIEVENS Mathieu, Mme DESCAMPS-LEMAGNEN Elodie qui avait donné pouvoir à M. FEUTRY Laurent.

M. Jean-Louis VINCENT est élu secrétaire de séance.

N°2024-51 **Objet** : « Architectures et Couleurs Porteloises » : Attribution d'une subvention par la Commune à Monsieur Rémi POHIER.

Dans le cadre de l'opération « Architectures et Couleurs Porteloises », il est prévu d'accorder une subvention municipale à **Monsieur Rémi POHIER** domicilié 37 avenue des 4, 8 et 9 septembre 1943 à LE PORTEL. L'aide de la Ville s'établit comme suit :

Montant des travaux	14.900,45 Euros	H.T.	Ravalement des
Montant des travaux subventionnables	7.450,22 Euros	H.T.	façades avant et arrière
Aide de la Ville	760 Euros		

- Vu l'avis de la Commission Travaux, Urbanisme, Voirie et Cadre de Vie en date du 28 mars 2024 ;
- Vu l'avis de la commission Finances en date du 29 mars 2024 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, invité à délibérer,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

DECIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **d'accorder** une subvention d'un montant de **760 Euros** à **Monsieur Rémi POHIER** domicilié 37 avenue des 4, 8 et 9 septembre 1943 à LE PORTEL, dans le cadre de l'opération « Architectures et Couleurs Porteloises », conformément à la convention d'aide municipale d'accompagnement du document conseil « Architectures et Couleurs Porteloises » en date du 13 décembre 2022.

- **d'autoriser** Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous les actes en découlant.

Résultat des votes : Contre : /
Abstention(s) : /
Pour : 29

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait certifié conforme au registre

Olivier BARBARIN
Maire du Portel
Conseiller Départemental



Accusé de réception en préfecture
062-216206672-20240404-2024-51-DE
Date de télétransmission : 09/04/2024
Date de réception préfecture : 09/04/2024

VILLE DU PORTEL**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt quatre, le quatre avril, à dix huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BARBARIN Olivier, Maire, à la suite de la convocation en date du vingt huit mars dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : M. LIEVENS Mathieu, Mme DEWALLE Laurence, M. LEPRETRE Maxime, Mme CAZIER Suzanne, M. COPPIN Pierre, Mme BOURGAIN Geneviève, M. DUVAL Jean-Yves, Mme LENGAGNE Stéphanie, M. DOUCHET André, M. POTIER Joël, M. LEDEZ Jean-Pierre, M. LELIEVRE Michel, M. VINCENT Jean-Louis, M. CHASSOT Christian, Mme GRIGNON Christine, Mme CROMMAR Laure, Mme LEMAIRE Nathalie, Mme SUSAN-BOURGAIN Christèle, Mme MAUROUARD Valérie, Mme REBAH Juliette, Mme ROUTIER-WADOUX Emmanuelle, M MARIETTE Patrick, M. FEUTRY Laurent, M. AUZOU Jean-Paul, Mme MONTEIRO Marie Evelyne, M. GIN William.

Étaient excusés : M. ISIDORE Philippe qui avait donné pouvoir à M. LIEVENS Mathieu, Mme DESCAMPS-LEMAGNEN Elodie qui avait donné pouvoir à M. FEUTRY Laurent.

M. Jean-Louis VINCENT est élu secrétaire de séance.

N°2024-52 **Objet** : « Architectures et Couleurs Porteloises » : Attribution d'une subvention par la Commune à Monsieur André PLOCQ.

Dans le cadre de l'opération « Architectures et Couleurs Porteloises », il est prévu d'accorder une subvention municipale à **Monsieur André PLOCQ** domicilié 47 rue Notre Dame à LE PORTEL. L'aide de la Ville s'établit comme suit :

Montant des travaux	18.935 Euros	H.T.	Isolation thermique
Montant des travaux subventionnables	16.950 Euros	H.T.	des murs extérieurs
Aide de la Ville	760 Euros		et mise en peinture

- Vu l'avis de la Commission Travaux, Urbanisme, Voirie et Cadre de Vie en date du 28 mars 2024 ;

- Vu l'avis de la commission Finances en date du 29 mars 2024 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, invité à délibérer,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

DECIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **d'accorder** une subvention d'un montant de **760 Euros à Monsieur André PLOCQ** domicilié 47 rue Notre Dame à LE PORTEL, dans le cadre de l'opération « Architectures et Couleurs Porteloises », conformément à la convention d'aide municipale d'accompagnement du document conseil « Architectures et Couleurs Porteloises » en date du 13 décembre 2022.

- **d'autoriser** Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous les actes en découlant.

Résultat des votes : Contre : /
Abstention(s) : /
Pour : 29

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait certifié conforme au registre

Olivier BARBARIN
Maire du Portel
Conseiller Départemental



Accusé de réception en préfecture
062-216206672-20240404-2024-52-DE
Date de télétransmission : 09/04/2024
Date de réception préfecture : 09/04/2024

VILLE DU PORTEL**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt quatre, le quatre avril, à dix huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BARBARIN Olivier, Maire, à la suite de la convocation en date du vingt huit mars dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : M. LIEVENS Mathieu, Mme DEWALLE Laurence, M. LEPRETRE Maxime, Mme CAZIER Suzanne, M. COPPIN Pierre, Mme BOURGAIN Geneviève, M. DUVAL Jean-Yves, Mme LENGAGNE Stéphanie, M. DOUCHET André, M. POTIER Joël, M. LEDEZ Jean-Pierre, M. LELIEVRE Michel, M. VINCENT Jean-Louis, M. CHASSOT Christian, Mme GRIGNON Christine, Mme CROMMAR Laure, Mme LEMAIRE Nathalie, Mme SUSAN-BOURGAIN Christèle, Mme MAUROUARD Valérie, Mme REBAH Juliette, Mme ROUTIER-WADOUX Emmanuelle, M MARIETTE Patrick, M. FEUTRY Laurent, M. AUZOU Jean-Paul, Mme MONTEIRO Marie Evelyne, M. GIN William.

Étaient excusés : M. ISIDORE Philippe qui avait donné pouvoir à M. LIEVENS Mathieu, Mme DESCAMPS-LEMAGNEN Elodie qui avait donné pouvoir à M. FEUTRY Laurent.

M. Jean-Louis VINCENT est élu secrétaire de séance.

N°2024-53 **Objet** : « Architectures et Couleurs Porteloises » : Attribution d'une subvention par la Commune à Madame Martine COCHETEUX.

Dans le cadre de l'opération « Architectures et Couleurs Porteloises », il est prévu d'accorder une subvention municipale à **Madame Martine COCHETEUX** domiciliée 33 avenue des 4, 8 et 9 septembre 1943 à LE PORTEL. L'aide de la Ville s'établit comme suit :

Montant des travaux	18.925,12 Euros	H.T.	Pose isolation
Montant des travaux subventionnables	9.462,56 Euros	H.T.	thermique et enduit
Aide de la Ville	760 Euros		façade avant

- Vu l'avis de la Commission Travaux, Urbanisme, Voirie et Cadre de Vie en date du 28 mars 2024 ;
- Vu l'avis de la commission Finances en date du 29 mars 2024 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, invité à délibérer,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

DECIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **d'accorder** une subvention d'un montant de **760 Euros à Madame Martine COCHETEUX** domiciliée 33 avenue des 4, 8 et 9 septembre 1943 à LE PORTEL, dans le cadre de l'opération « Architectures et Couleurs Porteloises », conformément à la convention d'aide municipale d'accompagnement du document conseil « Architectures et Couleurs Porteloises » en date du 13 décembre 2022.

- **d'autoriser** Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous les actes en découlant.

Résultat des votes : Contre : /
Abstention(s) : /
Pour : 29

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait certifié conforme au registre

Olivier BARBARIN
Maire du Portel
Conseiller Départemental



Accusé de réception en préfecture
062-216206672-20240404-2024-53-DE
Date de télétransmission : 09/04/2024
Date de réception préfecture : 09/04/2024

VILLE DU PORTEL**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt quatre, le quatre avril, à dix huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BARBARIN Olivier, Maire, à la suite de la convocation en date du vingt huit mars dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : M. LIEVENS Mathieu, Mme DEWALLE Laurence, M. LEPRETRE Maxime, Mme CAZIER Suzanne, M. COPPIN Pierre, Mme BOURGAIN Geneviève, M. DUVAL Jean-Yves, Mme LENGAGNE Stéphanie, M. DOUCHET André, M. POTIER Joël, M. LEDEZ Jean-Pierre, M. LELIEVRE Michel, M. VINCENT Jean-Louis, M. CHASSOT Christian, Mme GRIGNON Christine, Mme CROMMAR Laure, Mme LEMAIRE Nathalie, Mme SUSAN-BOURGAIN Christèle, Mme MAUROUARD Valérie, Mme REBAH Juliette, Mme ROUTIER-WADOUX Emmanuelle, M MARIETTE Patrick, M. FEUTRY Laurent, M. AUZOU Jean-Paul, Mme MONTEIRO Marie Evelyne, M. GIN William.

Étaient excusés : M. ISIDORE Philippe qui avait donné pouvoir à M. LIEVENS Mathieu, Mme DESCAMPS-LEMAGNEN Elodie qui avait donné pouvoir à M. FEUTRY Laurent.

M. Jean-Louis VINCENT est élu secrétaire de séance.

N°2024-54 Objet : « Architectures et Couleurs Porteloises » : Attribution d'une subvention par la Commune à Madame CHOCHOIS Vanessa et Monsieur RISTORI Benjamin.

Dans le cadre de l'opération « Architectures et Couleurs Porteloises », il est prévu d'accorder une subvention municipale à **Madame CHOCHOIS Vanessa et Monsieur RISTORI Benjamin** domiciliés 39 rue du Maréchal Foch à LE PORTEL. L'aide de la Ville s'établit comme suit :

Montant des travaux	17.789,90 Euros	H.T.	Mise en peinture
Montant des travaux subventionnables	8.894,95 Euros	H.T.	des façades avant
Aide de la Ville	760 Euros		arrière et pignon

- Vu l'avis de la Commission Travaux, Urbanisme, Voirie et Cadre de Vie en date du 28 mars 2024 ;
- Vu l'avis de la commission Finances en date du 29 mars 2024 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, invité à délibérer,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

DECIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **d'accorder** une subvention d'un montant de **760 Euros** à **Madame CHOCHOIS Vanessa et Monsieur RISTORI Benjamin** domiciliés 39 rue du Maréchal Foch à LE PORTEL, dans le cadre de l'opération « Architectures et Couleurs Porteloises », conformément à la convention d'aide municipale d'accompagnement du document conseil « Architectures et Couleurs Porteloises » en date du 13 décembre 2022.

- **d'autoriser** Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous les actes en découlant.

Résultat des votes : Contre : /
Abstention(s) : /
Pour : 29

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait certifié conforme au registre

Olivier BARBARIN
Maire du Portel
Conseiller Départemental



Accusé de réception en préfecture
062-216206672-20240404-2024-54-DE
Date de télétransmission : 09/04/2024
Date de réception préfecture : 09/04/2024

VILLE DU PORTEL**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt quatre, le quatre avril, à dix huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BARBARIN Olivier, Maire, à la suite de la convocation en date du vingt huit mars dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : M. LIEVENS Mathieu, Mme DEWALLE Laurence, M. LEPRETRE Maxime, Mme CAZIER Suzanne, M. COPPIN Pierre, Mme BOURGAIN Geneviève, M. DUVAL Jean-Yves, Mme LENGAGNE Stéphanie, M. DOUCHET André, M. POTIER Joël, M. LEDEZ Jean-Pierre, M. LELIEVRE Michel, M. VINCENT Jean-Louis, M. CHASSOT Christian, Mme GRIGNON Christine, Mme CROMMAR Laure, Mme LEMAIRE Nathalie, Mme SUSAN-BOURGAIN Christèle, Mme MAUROUARD Valérie, Mme REBAH Juliette, Mme ROUTIER-WADOUX Emmanuelle, M MARIETTE Patrick, M. FEUTRY Laurent, M. AUZOU Jean-Paul, Mme MONTEIRO Marie Evelyne, M. GIN William.

Étaient excusés : M. ISIDORE Philippe qui avait donné pouvoir à M. LIEVENS Mathieu, Mme DESCAMPS-LEMAGNEN Elodie qui avait donné pouvoir à M. FEUTRY Laurent.

M. Jean-Louis VINCENT est élu secrétaire de séance.

N°2024-55 Objet : Programme d'animations jeunesse pour la saison estivale 2024 : A.L.S.H., mini-camps, CAJ, base de loisirs, plage : Modalités et tarification.

La municipalité proposera, au cours de cet été 2024, un programme d'animations diversifié :

Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)

	Ecoles La Fontaine et Calmette : 3-5 ans Ecoles Curie et Camus : 6-14 ans
Sessions	8 juillet au 16 août 2024
Horaires	09h00 – 12h00 et 14h00 - 17h00
Garderie	07h30 à 09h00 - 17h00 à 18h00
Cantine	Oui
Encadrements	Selon la législation en vigueur

Tarif à la semaine (par enfant)	Portelois avec un quotient familial < = à 630	Portelois avec un quotient familial > à 630 ou extérieur scolarisé au Portel avec quotient < = à 630	Extérieur avec quotient familial < = à 630 ou extérieur scolarisé au Portel avec un quotient familial > à 630	Extérieur avec un quotient familial > à 630
Tarif à la semaine (par enfant)	12,50 €	15,00 €	40,00 €	50,00 €
Cantine	3,60 euros			
Garderie	0,60 euros			
Caractéristiques	Les « Aides aux Temps Libres » de la Caisse d'Allocations Familiales (ou autres organismes) et les chèques vacances seront acceptés Les enfants du personnel municipal bénéficieront d'une réduction de 50 % sur le tarif correspondant au quotient familial			

En cas de plusieurs tarifs, la tarification sera appliquée au prorata du nombre de jours d'ouverture des ALSH.

Accusé de réception en préfecture
062-216206672-20240404-2024-55-DE
Date de télétransmission : 09/04/2024
Date de réception préfecture : 09/04/2024

Centre d'Animations Jeunesse

Le CAJ, situé rue de Reims, poursuivra ses animations selon les modalités suivantes :

- ouverture du 8 juillet au 30 août 2024
- du lundi au jeudi de 17h00 à 22h00 et le vendredi de 10h00 à 18h00 au CAJ rue de Reims
- du mardi au jeudi de 13h30 à 17h00 à la base de loisirs
- séjour au Parc d'Ohlain du samedi 20 au lundi 22 juillet 2024 (tarif : 20 euros)
- la carte pass est obligatoire (20 euros/portelois, 60 euros/extérieur)

Mini-camps au Parc d'Ohlain

	7 - 10 ans (24 places)	11 - 14 ans (24 places)
Sessions	15 au 20 juillet	22 au 31 juillet
Encadrements	1 directeur ETAPS (personnel permanent) 3 animateurs diplômés BAFA minimum	
Tarifs	75 euros/semaine pour les portelois 175 euros/semaine pour les extérieurs	125 euros/semaine pour les portelois 275 euros/semaine pour les extérieurs
Caractéristiques	Les chèques vacances sont acceptés les tickets colonies de la CAF (ou autres organismes) viendront en déduction du tarif Le tarif portelois s'appliquera pour les enfants du personnel municipal	

Base de loisirs – Plage

Planning du lundi 8 juillet au samedi 31 août 2024		
Jours	Matin	Après-midi
Lundi	09h30-11h30 : marche nordique (rdv base de loisirs) chaque lundi - gratuit 09h00-11h00 : char à voile avec les accueils de loisirs lundi 8 et 22 juillet – lundi 5 et 12 août 10h00 -12h00 : initiation kayak/paddle (sur réservations) lundi 15 et 29 juillet – lundi 19 et 26 août – gratuit 12 places pour les +de 12ans accompagné d'un parent dans l'eau	14h00-16h00 : activités nautiques pour les enfants et adultes des quartiers politique de la Ville (test d'aisance aquatique obligatoire) - gratuit
Mardi	09h30-10h30 : fitness plage (rdv base de loisirs) gratuit 09h00-11h00 : kayak, paddle pour les accueils de loisirs 09h00-11h00 : char à voile pour les enfants 10 à 14 ans mardi 9 et 23 juillet, mardi 6 août - gratuit	13h30-17h30 : « CAJ plage » pour les 12-17 ans carte pass obligatoire
Mercredi	09h30-10h30 : Gym seniors (rdv base de loisirs) - gratuit 09h30-11h00 : initiation boules porteloises pour les centres de loisirs 10 et 24 juillet 7 août : tournoi olympique avec les centres Camus-Curie 10h00-11h00 : initiation kayak/paddle (sur inscription) gratuit - 31 juillet – 14, 21 et 28 août 12 places pour les +de 12ans accompagné d'un parent dans l'eau	13h30-17h30 : « CAJ plage » pour les 12-17 ans carte pass obligatoire 18h00-19h00 : initiation longe côte (rdv base de loisirs) 8 euros la séance

Accusé de réception en préfecture
062-216206672-20240404-2024-55-DE
Date de télétransmission : 09/04/2024
Date de réception préfecture : 09/04/2024

Jeudi	09h00 : marche santé (départ salle Yves Montand) Ouvert à tous - gratuit 09h00-11h00 : char à voile (sur réservation) pour les + de 14 ans – gratuit - 24 places 11 et 25 juillet - 8 août 10h00-11h00 : initiation kayak/paddle (sur inscription) gratuit - 18 juillet – 1 ^{er} , 22 et 29 août 12 places pour les +de 12ans accompagné d'un parent dans l'eau	18h00-19h00 : Longe côte (rdv base de loisirs) carte pass adulte
Vendredi	09h30-10h30 : gym douce (rdv base de loisirs) gratuit 09h00-11h00 : char à voile pour les 10-14 ans des centres de loisirs – 12 et 26 juillet, 9 août 09h00-11h00 : kayak/paddle encadré par le BCK	
Samedi	Tournois de boules – gratuit (rdv entonnoir) 6 juillet 09h00-11h00 13 juillet 09h30-11h30 20 juillet 15h30-17h30 27 juillet 09h30-11h30	Tournois de boules – gratuit (rdv entonnoir) 3 août 15h30-17h30 10 août 09h30-11h30 17 août 15h30-17h30 24 août 09h30-11h30 31 août 15h30-17h30
Dimanche	09h30-10h30 : longe côte (rdv base de loisirs) carte pass obligatoire	

NOUVEAUTÉ

«Un été Olympique à la plage»

du lundi 8 juillet au vendredi 30 août

les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis sauf jours fériés

14h00 /17h00

ouvert à tous

gratuit

Nombreuses activités sportives proposées par des éducateurs diplômés

- Vu l'avis de la Commission Finances en date du 29 mars 2024 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, invité à délibérer,
Sur proposition de Monsieur l'Adjoint au Maire,
DECIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **D'AUTORISER** l'organisation des animations jeunesse et sport pour la saison estivale 2024
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer tous les actes en découlant.

Résultat des votes : Contre : /
Abstention(s) : /
Pour : 29

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait certifié conforme au registre

Accusé de réception en préfecture
062-216206672-20240404-2024-55-DE
Date de télétransmission : 09/04/2024
Date de réception préfecture : 09/04/2024



Olivier BARBARIN
Maire du Portel
Conseiller Départemental

DATE D’AFFICHAGE : 05/04/2024

Accusé de réception en préfecture
062-216206672-20240404-2024-55-DE
Date de télétransmission : 09/04/2024
Date de réception préfecture : 09/04/2024

VILLE DU PORTEL**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt quatre, le quatre avril, à dix huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BARBARIN Olivier, Maire, à la suite de la convocation en date du vingt huit mars dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : M. LIEVENS Mathieu, Mme DEWALLE Laurence, M. LEPRETRE Maxime, Mme CAZIER Suzanne, M. COPPIN Pierre, Mme BOURGAIN Geneviève, M. DUVAL Jean-Yves, Mme LENGAGNE Stéphanie, M. DOUCHET André, M. POTIER Joël, M. LEDEZ Jean-Pierre, M. LELIEVRE Michel, M. VINCENT Jean-Louis, M. CHASSOT Christian, Mme GRIGNON Christine, Mme CROMMAR Laure, Mme LEMAIRE Nathalie, Mme SUSAN-BOURGAIN Christèle, Mme MAUROUARD Valérie, Mme REBAH Juliette, Mme ROUTIER-WADOUX Emmanuelle, M MARIETTE Patrick, M. FEUTRY Laurent, M. AUZOU Jean-Paul, Mme MONTEIRO Marie Evelyne, M. GIN William.

Étaient excusés : M. ISIDORE Philippe qui avait donné pouvoir à M. LIEVENS Mathieu, Mme DESCAMPS-LEMAGNEN Elodie qui avait donné pouvoir à M. FEUTRY Laurent.

M. Jean-Louis VINCENT est élu secrétaire de séance.

N°2024-56 Objet : Signature d'une convention entre la Commune et l'Etoile Sportive Saint Michel Le Portel Côte d'Opale « E.S.S.M. ».

Dans le cadre de sa participation au développement du sport, le Conseil Municipal vient de décider d'attribuer une subvention à l'Association Etoile Sportive Saint Michel Le Portel Côte d'Opale « E.S.S.M. » pour l'exercice budgétaire 2024, d'un montant de **20.000 Euros**.

Le versement des subventions aux clubs sportifs professionnels est soumis à une réglementation particulière, entres autres la signature d'une convention financière et la production d'un certain nombre de documents budgétaires relatifs à l'utilisation de la subvention pour des missions d'intérêt général.

Ladite convention de participation au développement du sport détermine les engagements de chacun, les dispositions financières, les modalités de versement de la subvention, les modalités de contrôle des activités et de contrôle financier.

Elle s'applique à l'exercice budgétaire 2024.

Sa reconduction exige une délibération expresse du Conseil Municipal.

- Considérant que la convention a été transmise à chaque conseiller municipal,

- Vu l'avis de la commission des finances en date du 29 mars 2024,

LE CONSEIL MUNICIPAL, invité à délibérer,

sur proposition de Monsieur l'Adjoint au Maire,

DECIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de participation au développement du sport entre la Commune et l'Association Etoile Sportive Saint Michel Le Portel Côte d'Opale « E.S.S.M. ».

Résultat des votes : Contre : /
Abstention(s) : /
Pour : 29

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait certifié conforme au registre

Olivier BARBARIN
Maire du Portel
Conseiller Départemental



Accusé de réception en préfecture
062-216206672-20240404-2024-56-DE
Date de télétransmission : 09/04/2024
Date de réception préfecture : 09/04/2024

DATE D’AFFICHAGE : 05/04/2024

VILLE DU PORTEL**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt quatre, le quatre avril, à dix huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BARBARIN Olivier, Maire, à la suite de la convocation en date du vingt huit mars dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : M. LIEVENS Mathieu, Mme DEWALLE Laurence, M. LEPRETRE Maxime, Mme CAZIER Suzanne, M. COPPIN Pierre, Mme BOURGAIN Geneviève, M. DUVAL Jean-Yves, Mme LENGAGNE Stéphanie, M. DOUCHET André, M. POTIER Joël, M. LEDEZ Jean-Pierre, M. LELIEVRE Michel, M. VINCENT Jean-Louis, M. CHASSOT Christian, Mme GRIGNON Christine, Mme CROMMAR Laure, Mme LEMAIRE Nathalie, Mme SUSAN-BOURGAIN Christèle, Mme MAUROUARD Valérie, Mme REBAH Juliette, Mme ROUTIER-WADOUX Emmanuelle, M MARIETTE Patrick, M. FEUTRY Laurent, M. AUZOU Jean-Paul, Mme MONTEIRO Marie Evelyne, M. GIN William.

Étaient excusés : M. ISIDORE Philippe qui avait donné pouvoir à M. LIEVENS Mathieu, Mme DESCAMPS-LEMAGNEN Elodie qui avait donné pouvoir à M. FEUTRY Laurent.

M. Jean-Louis VINCENT est élu secrétaire de séance.

N°2024-57 **Objet** : **Signature d'une convention de partenariat pour la pratique du sport de haut niveau entre la Commune et la Société Anonyme Sportive Professionnelle Etoile Sportive Saint Michel (S.A.S.P. E.S.S.M. LP CO).**

Dans le cadre du soutien aux clubs sportifs de haut niveau, le Conseil Municipal vient de décider d'attribuer une subvention à la Société Anonyme Sportive Professionnelle Etoile Sportive Saint Michel (S.A.S.P. E.S.S.M. LP CO) pour l'exercice budgétaire 2024, d'un montant de **290.000 Euros**.

Le versement des subventions aux clubs sportifs professionnels est soumis à une réglementation particulière, entres autres la signature d'une convention financière et la production d'un certain nombre de documents budgétaires relatifs à l'utilisation de la subvention pour des missions d'intérêt général.

Ladite convention d'objectifs et de moyens détermine les engagements de chacun, les dispositions financières, les modalités de versement de la subvention, les modalités de contrôle des activités et de contrôle financier.

Elle s'applique à l'exercice budgétaire 2024.

Sa reconduction exige une délibération expresse du Conseil Municipal.

- Considérant que la convention a été transmise à chaque conseiller municipal,

- Vu l'avis de la commission des finances en date du 29 mars 2024,

LE CONSEIL MUNICIPAL, invité à délibérer, sur proposition de Monsieur l'Adjoint au Maire,

DECIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat pour la pratique du sport de haut niveau entre la Commune et la Société Anonyme Sportive Professionnelle Etoile Sportive Saint Michel (S.A.S.P. E.S.S.M. LP CO).

Résultat des votes : Contre : /
Abstention(s) : /
Pour : 29

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait certifié conforme au registre

Olivier BARBARIN
Maire du Portel
Conseiller Départemental



Accusé de réception en préfecture
062-216206672-20240404-2024-57-DE
Date de télétransmission : 09/04/2024
Date de réception préfecture : 09/04/2024

VILLE DU PORTEL**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt quatre, le quatre avril, à dix huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BARBARIN Olivier, Maire, à la suite de la convocation en date du vingt huit mars dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : M. LIEVENS Mathieu, Mme DEWALLE Laurence, M. LEPRETRE Maxime, Mme CAZIER Suzanne, M. COPPIN Pierre, Mme BOURGAIN Geneviève, M. DUVAL Jean-Yves, Mme LENGAGNE Stéphanie, M. DOUCHET André, M. POTIER Joël, M. LEDEZ Jean-Pierre, M. LELIEVRE Michel, M. VINCENT Jean-Louis, M. CHASSOT Christian, Mme GRIGNON Christine, Mme CROMMAR Laure, Mme LEMAIRE Nathalie, Mme SUSAN-BOURGAIN Christèle, Mme MAUROUARD Valérie, Mme REBAH Juliette, Mme ROUTIER-WADOUX Emmanuelle, M MARIETTE Patrick, M. FEUTRY Laurent, M. AUZOU Jean-Paul, Mme MONTEIRO Marie Evelyne, M. GIN William.

Étaient excusés : M. ISIDORE Philippe qui avait donné pouvoir à M. LIEVENS Mathieu, Mme DESCAMPS-LEMAGNEN Elodie qui avait donné pouvoir à M. FEUTRY Laurent.

M. Jean-Louis VINCENT est élu secrétaire de séance.

N°2024-58 Objet : Signature d'une convention de partenariat entre la Commune et le Stade Portelois.

Le versement des subventions aux clubs sportifs est soumis à une réglementation particulière, entres autres la signature d'une convention financière et la production d'un certain nombre de documents budgétaires relatifs à l'utilisation de la subvention pour des missions d'intérêt général.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la signature d'une nouvelle convention annuelle de partenariat en vue de la promotion et du développement des activités physiques et sportives entre la Commune et l'Association Stade Portelois.

La présente convention détermine notamment les engagements de chacun, les dispositions financières, les modalités de versement de la subvention, les modalités de contrôle financier.

Elle est conclue pour l'exercice budgétaire 2024.

- Considérant que le Conseil Municipal a décidé d'attribuer une subvention à l'Association Stade Portelois pour l'exercice budgétaire 2024, d'un montant de **66.000 Euros**,

- Considérant qu'une subvention mensuelle de 1.836,13 Euros, soit 22.033,56 Euros par an, viendra s'ajouter à cette subvention de fonctionnement, conformément à la délibération adoptée par le Conseil Municipal le 9 décembre 2021, concernant le prêt contracté par le Stade Portelois pour le paiement de la moquette du terrain synthétique Jean Aubert,

- Considérant que la convention a été transmise à chaque conseiller municipal,

- Vu l'avis de la commission des finances en date du 29 mars 2024,

LE CONSEIL MUNICIPAL, invité à délibérer, sur proposition de Monsieur l'Adjoint au Maire,

DÉCIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat en vue de la promotion et du développement des activités physiques et sportives entre la Commune et l'Association Stade Portelois, pour l'exercice budgétaire 2024.

Résultat des votes : Contre : /
Abstention(s) : /
Pour : 29

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait certifié conforme au registre

Olivier BARBARIN

Maire du Portel
Conseiller Départemental



Accusé de réception en préfecture
062-216206672-20240404-2024-58-DE
Date de télétransmission : 09/04/2024
Date de réception préfecture : 09/04/2024

DATE D'AFFICHAGE : 05/04/2024

VILLE DU PORTEL**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt quatre, le quatre avril, à dix huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BARBARIN Olivier, Maire, à la suite de la convocation en date du vingt huit mars dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : M. LIEVENS Mathieu, Mme DEWALLE Laurence, M. LEPRETRE Maxime, Mme CAZIER Suzanne, M. COPPIN Pierre, Mme BOURGAIN Geneviève, M. DUVAL Jean-Yves, Mme LENGAGNE Stéphanie, M. DOUCHET André, M. POTIER Joël, M. LEDEZ Jean-Pierre, M. LELIEVRE Michel, M. VINCENT Jean-Louis, M. CHASSOT Christian, Mme GRIGNON Christine, Mme CROMMAR Laure, Mme LEMAIRE Nathalie, Mme SUSAN-BOURGAIN Christèle, Mme MAUROUARD Valérie, Mme REBAH Juliette, Mme ROUTIER-WADOUX Emmanuelle, M MARIETTE Patrick, M. FEUTRY Laurent, M. AUZOU Jean-Paul, Mme MONTEIRO Marie Evelyne, M. GIN William.

Etaient excusés : M. ISIDORE Philippe qui avait donné pouvoir à M. LIEVENS Mathieu, Mme DESCAMPS-LEMAGNEN Elodie qui avait donné pouvoir à M. FEUTRY Laurent.

M. Jean-Louis VINCENT est élu secrétaire de séance.

N°2024-59 Objet : **Signature d'une convention de participation au développement du sport entre la Commune et l'association l'Amicale le Drapeau.**

Dans le cadre de sa participation au développement du sport, le Conseil Municipal a attribué une subvention à l'Association l'Amicale le Drapeau, pour l'exercice budgétaire 2024 d'un montant de **33.000 Euros**.

Le versement des subventions aux clubs sportifs est soumis à une réglementation particulière, entres autres la signature d'une convention financière et la production d'un certain nombre de documents budgétaires relatifs à l'utilisation de la subvention pour des missions d'intérêt général.

Ladite convention de participation au développement du sport détermine les engagements de chacun, les dispositions financières, les modalités de versement de la subvention, les modalités de contrôle des activités et de contrôle financier.

Elle s'applique à l'exercice budgétaire 2024.

Sa reconduction exige une délibération expresse du Conseil Municipal.

- Considérant que la convention a été transmise à chaque conseiller municipal,

- Vu l'avis de la commission des finances en date du 29 mars 2024,

LE CONSEIL MUNICIPAL, invité à délibérer, sur proposition de Monsieur l'Adjoint au Maire,

DECIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de participation au développement du sport entre la Commune et l'association l'Amicale le Drapeau.

Résultat des votes : Contre : /
Abstention(s) : /
Pour : 29

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait certifié conforme au registre

Olivier BARBARIN
Maire du Portel
Conseiller Départemental



Accusé de réception en préfecture
062-216206672-20240404-2024-59-DE
Date de télétransmission : 09/04/2024
Date de réception préfecture : 09/04/2024

VILLE DU PORTEL**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt quatre, le quatre avril, à dix huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BARBARIN Olivier, Maire, à la suite de la convocation en date du vingt huit mars dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : M. LIEVENS Mathieu, Mme DEWALLE Laurence, M. LEPRETRE Maxime, Mme CAZIER Suzanne, M. COPPIN Pierre, Mme BOURGAIN Geneviève, M. DUVAL Jean-Yves, Mme LENGAGNE Stéphanie, M. DOUCHET André, M. POTIER Joël, M. LEDEZ Jean-Pierre, M. LELIEVRE Michel, M. VINCENT Jean-Louis, M. CHASSOT Christian, Mme GRIGNON Christine, Mme CROMMAR Laure, Mme LEMAIRE Nathalie, Mme SUSAN-BOURGAIN Christèle, Mme MAUROUARD Valérie, Mme REBAH Juliette, Mme ROUTIER-WADOUX Emmanuelle, M MARIETTE Patrick, M. FEUTRY Laurent, M. AUZOU Jean-Paul, Mme MONTEIRO Marie Evelyne, M. GIN William.

Étaient excusés : M. ISIDORE Philippe qui avait donné pouvoir à M. LIEVENS Mathieu, Mme DESCAMPS-LEMAGNEN Elodie qui avait donné pouvoir à M. FEUTRY Laurent.

M. Jean-Louis VINCENT est élu secrétaire de séance.

N°2024-60 Objet : Signature d'une convention entre la Commune et l'association la Musicale Porteloise.

Les Collectivités locales sont de plus en plus souvent invitées à mieux définir la contrepartie de la subvention allouée aux associations et à formaliser avec les bénéficiaires leur engagement réciproque dans le cadre de conventions.

C'est dans ce contexte, qu'il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la signature d'une convention d'objectifs et de moyens entre la Commune et l'association la Musicale Porteloise.

Le développement des disciplines artistiques constitue un axe fort de la politique municipale.

L'éveil musical, la pratique instrumentale ainsi que le soutien à l'harmonie font pleinement partie des ambitions de la ville en engageant un partenariat fort et qualitatif avec la Musicale Porteloise.

La présente convention d'objectifs et de moyens détermine les engagements de chacun pour une meilleure efficacité dans la mise en œuvre des ambitions précitées.

La convention formalise les modalités de subventions, la mise à disposition du bâtiment et de matériels, les modalités d'entretien des bâtiments, la responsabilité de chacune des parties, les modalités d'assurances, la durée de la convention ainsi que les modalités de résiliation. Elle prend effet au 1^{er} mai 2024.

- Considérant que le Conseil Municipal a décidé d'attribuer une subvention à La Musicale Porteloise pour l'exercice budgétaire 2024, d'un montant de **65.000 Euros**,

- Considérant que la convention a été transmise à chaque Conseiller Municipal,

- Vu l'avis de la commission des finances en date du 29 mars 2024,

LE CONSEIL MUNICIPAL, invité à délibérer, sur proposition de Madame l'Adjoint au Maire,

DECIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention** d'objectifs et de moyens régissant les relations entre la Commune et l'association la Musicale Porteloise.

Résultat des votes : Contre : /
Abstention(s) : /
Pour : 29

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait certifié conforme au registre

Olivier BARBARIN
Maire du Portel
Conseiller Départemental



Accusé de réception en préfecture
062-216206672-20240404-2024-60-DE
Date de télétransmission : 09/04/2024
Date de réception préfecture : 09/04/2024

VILLE DU PORTEL**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt quatre, le quatre avril, à dix huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BARBARIN Olivier, Maire, à la suite de la convocation en date du vingt huit mars dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : M. LIEVENS Mathieu, Mme DEWALLE Laurence, M. LEPRETRE Maxime, Mme CAZIER Suzanne, M. COPPIN Pierre, Mme BOURGAIN Geneviève, M. DUVAL Jean-Yves, Mme LENGAGNE Stéphanie, M. DOUCHET André, M. POTIER Joël, M. LEDEZ Jean-Pierre, M. LELIEVRE Michel, M. VINCENT Jean-Louis, M. CHASSOT Christian, Mme GRIGNON Christine, Mme CROMMAR Laure, Mme LEMAIRE Nathalie, Mme SUSAN-BOURGAIN Christèle, Mme MAUROUARD Valérie, Mme REBAH Juliette, Mme ROUTIER-WADOUX Emmanuelle, M MARIETTE Patrick, M. FEUTRY Laurent, M. AUZOU Jean-Paul, Mme MONTEIRO Marie Evelyne, M. GIN William.

Étaient excusés : M. ISIDORE Philippe qui avait donné pouvoir à M. LIEVENS Mathieu, Mme DESCAMPS-LEMAGNEN Elodie qui avait donné pouvoir à M. FEUTRY Laurent.

M. Jean-Louis VINCENT est élu secrétaire de séance.

N°2024-61 Objet : Demande de renouvellement de dénomination de « commune touristique » pour la commune de Le Portel.

Par délibération n°2014-187 en date du 11 décembre 2014, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à déposer une demande de renouvellement de dénomination de « Commune touristique » pour la Commune de Le Portel auprès des services de la Préfecture, pour une durée de 5 ans, conformément à la réforme des stations classées et des communes touristiques résultant de la loi n°2006-437 du 14 avril 2006 portant diverses dispositions relatives au tourisme, du décret n°2008-884 du 2 septembre 2008 et de l'arrêté interministériel du 2 septembre 2008.

→ Les 3 critères essentiels de la réforme du régime des communes touristiques :

La commune touristique s'est dotée d'une politique locale du tourisme et offre des capacités d'hébergements pour les touristes. A ce titre :

- elle dispose d'un bureau d'information touristique ;
- elle organise des animations culturelles, artistiques, gastronomiques ou sportives ;
- elle dispose d'une proportion minimale d'hébergements touristiques variés (exemples : hôtels, meublés de tourisme, campings, chambres d'hôtes, résidences secondaires...).

→ Procédure :

La demande est exprimée par délibération du Conseil Municipal. Le Préfet de Département prend l'arrêté de dénomination de « commune touristique » pour une durée de 5 ans.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le Code du tourisme, notamment son article L. 133-11 ;
- Vu le décret n°2008-884 du 2 septembre 2008 relatif aux communes touristiques et aux stations classées de tourisme, notamment son article 1 ;

- Considérant que l'arrêté préfectoral en date du 2 mars 2016 a accordé, à la commune de Le Portel, le renouvellement de la dénomination de « commune touristique », prévue par le décret 2008-884 du 2 septembre 2008 relatif aux communes touristiques et aux stations de tourisme, et ce pour une durée de cinq ans, renouvelable.

- Vu l'avis de la commission des finances en date du 29 mars 2024,

LE CONSEIL MUNICIPAL, invité à délibérer, sur proposition de Madame l'Adjoint au Maire,

DECIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- D'autoriser Monsieur le Maire à déposer une demande de renouvellement de dénomination de « Commune touristique » pour la Commune de Le Portel.

Résultat des votes : Contre : /
Abstention(s) : /
Pour : 29

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait certifié conforme au registre

Accusé de réception en préfecture
062-216206672-20240404-2024-61-DE
Date de télétransmission : 09/04/2024
Date de réception préfecture : 09/04/2024



Olivier BARBARIN
Maire du Portel
Conseiller Départemental

DATE D'AFFICHAGE : 05/04/2024